

Série Femmes en prison et enfants de mères emprisonnées



English

Français

Español

Parents en prison: Les effets sur leurs enfants



Oliver Robertson
Avril 2007

Bureau Quaker auprès des Nations Unies

Projet Femmes en prison et enfants de mères emprisonnées

Le Bureau Quaker auprès des Nations Unies à Genève entreprend depuis 2004 une recherche sur les femmes en prison et les enfants de mères emprisonnées, dans le cadre d'un projet mené en coopération avec le Conseil Quaker pour les affaires européennes (Bruxelles), le Comité pour la paix et le témoignage social de l'Assemblée annuelle de Grande Bretagne et la représentation du Comité consultatif mondial des Amis (Quakers) auprès de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Ce projet cherche à mieux comprendre les problèmes spécifiques auxquels les femmes détenues et les enfants de mères emprisonnées sont confrontés et la manière dont les gouvernements et les responsables politiques pourraient traiter ces problèmes de façon plus adéquate.

Des exemplaires imprimés de cette étude sont disponibles sur demande.

Toutes les publications du Bureau Quaker auprès des Nations Unies (QUNO) peuvent être téléchargées sur notre site internet www.quno.org

Le projet du Bureau QUNO sur les femmes en prison est financé par Irish Aid.

Traduit de l'anglais

Claire Chimelli

Bureau Quaker auprès des Nations Unies
Avenue du Mervelet, 13
1209 Genève
Suisse

Tel: +41 22 748 48 00

Fax: +41 22 748 48 19

Email quno@quno.ch

Table des matières

Avant-propos.....	5
Chapitre I: Vue d'ensemble	7
Introduction.....	7
Les dimensions du problème	8
Les réactions des enfants	9
La stigmatisation.....	12
Points à retenir	14
Chapitre II: Avant l'incarcération	15
L'arrestation.....	15
La détention provisoire	16
Le procès et la condamnation	17
Points à retenir	18
Chapitre III: La période de l'emprisonnement.....	20
Maintenir les relations parents-enfants	20
Les visites en prison.....	24
Parents dans le couloir de la mort.....	32
Enfants vivant en prison.....	33
La vie à l'extérieur.....	36
Pauvreté et questions financières	40
Points à retenir	42
Chapitre IV: Après la prison	43
Le retour.....	43
Perspectives de délinquance future chez les enfants et les parents.....	46
Points à retenir	49
Chapitre V : Sommaire des recommandations	50

Avant-propos

La recherche sur les effets de l'emprisonnement d'un parent sur les enfants en est encore à ses débuts. Un grand nombre des études entreprises sont limitées quant au champ de recherche, au temps ou au nombre des participants; c'est pourquoi leurs conclusions ne devraient être considérées ni comme faisant absolument autorité, ni comme universellement valables. Les affirmations de la présente étude reposent sur des faits tels qu'ils sont actuellement. Elles devraient donc être traitées avec la prudence qui s'impose et le lecteur se souviendra que des recherches ultérieures pourraient mettre en question les conclusions actuelles.

Un grand nombre des exemples cités dans cette étude viennent de pays occidentaux anglophones, principalement du Royaume Uni et des Etats-Unis. Ce fait est dû en partie au fait que son auteur n'est pas en mesure d'utiliser une documentation dans des langues autres que l'anglais, et partiellement au grand nombre d'études qui ont été entreprises dans ces pays sur le sujet. Même s'il peut s'ensuivre que les faits existant dans certaines juridictions n'a pas été pris en compte de manière adéquate, les préoccupations fondamentales dont il est ici question restent importantes pour tous. Nous recevrons avec reconnaissance les remarques, additions, exemples ou corrections que l'on pourrait y apporter et que l'on voudra bien adresser au Bureau Quaker auprès des Nations Unies (coordonnées en deuxième page de couverture).

A diverses reprises au cours du texte, on trouvera des encadrés indiquant de 'bonnes pratiques'. Les politiques et les programmes mis ainsi en lumière ne sont pas les seuls exemples de bonne pratique dans le domaine concernant l'emprisonnement de parents et son effet sur leurs enfants, mais ils ont été choisis parce qu'ils présentent des solutions d'ensemble particulièrement bien conçues à des problèmes spécifiques. Beaucoup d'entre eux permettent aussi d'aborder d'autres questions encore et présentent des effets positifs qu'ont eus certaines solutions sur un groupe plus large que les seuls parents emprisonnés et leurs enfants.

Chapitre I: Vue d'ensemble

Introduction

On parle souvent des enfants de parents emprisonnés comme des victimes oubliées de l'incarcération. Lorsqu'une mère ou un père va en prison, leurs enfants en sont affectés, le plus souvent négativement. Mais ces effets sont rarement pris en compte au cours des procédures pénales où, au contraire, l'accent est mis sur la détermination de la culpabilité ou l'innocence individuelles et la sanction à l'égard de ceux qui enfreignent la loi. En ne tenant pas compte des enfants de parents emprisonnés et en ne les consultant pas à toutes les étapes de la procédure criminelle – de l'arrestation, en passant par le procès, l'emprisonnement, la libération, à la restauration au sein de la communauté – on risque de négliger ou de porter atteinte à leurs droits, leurs besoins et leurs intérêts supérieurs.

Les enfants peuvent avoir à assumer des rôles nouveaux à la suite de l'emprisonnement d'un parent, afin d'apporter un soutien familial, psychologique ou financier aux autres membres de la famille. Leurs relations avec le parent emprisonné et avec d'autres personnes de leur entourage souffrent fréquemment. Il arrive qu'ils doivent déménager dans un nouveau quartier, un nouveau logement ou aller dans une nouvelle école en raison de cette incarcération. Mais ces effets, le plus souvent, ne retiennent pas l'attention des systèmes de justice pénale, et cela dans le monde entier, dont beaucoup n'enregistrent même pas les informations concernant les enfants des prisonniers ni même leur existence. Les efforts faits pour combler cette lacune sont surtout le fait de personnes individuelles ou d'instances locales pour qui les intérêts des enfants, relativement aux questions qui les affectent dans le contexte de la prison, sont essentiels, plus qu'ils ne résultent de changements dans les procédures et les structures officielles.

Le fait que les fonctionnaires et les institutions négligent les intérêts des enfants de parents emprisonnés est une conséquence prévisible de systèmes judiciaires "centrés sur les principes de la 'justice' et de la 'responsabilité individuelle'."¹ L'accent mis sur le délinquant signifie que l'on ignore généralement son entourage, depuis l'arrestation jusqu'à la période suivant la libération. Les policiers ne pensent pas toujours aux effets que peut avoir sur les enfants du suspect une arrestation effectuée à une heure avancée de la nuit, alors que les enfants la vivent comme quelque chose d'effrayant et de traumatique. Trop souvent, les juges ne tiennent pas compte des responsabilités parentales d'un délinquant au moment de prononcer le jugement.² Les bâtiments des prisons et les régimes carcéraux sont installés et mis en place sans tenir aucun compte de l'effet qu'ils auront sur des mineurs en visite, les installations sont souvent éloignées

¹ Gloria Larman and Ann Aungles (1993) "Children of prisoners and their outside carers: the invisible population" dans *Women and the Law: Proceedings of a conference held 24-26 September 1991*, p.263 (Actes d'une conférence tenue du 24 au 26 septembre 1991).

² Les enfants sont les premiers à qui l'on pense lorsqu'il s'agit des personnes dont les adultes emprisonnés ont la charge, et c'est sur eux que la présente étude met l'accent; mais d'autres catégories telles qu'aînés ou adultes handicapés, pupilles, ainsi que toutes les personnes pour lesquelles le prisonnier détient une procuration, entrent en ligne de compte et un certain nombre de problèmes soulevés ici les concernent aussi.

et même inaccessibles et ne conviennent pas aux enfants. Le retour d'un parent dans sa famille après un séjour en prison est une épreuve pour toutes les personnes concernées, mais on donne rarement aux familles et aux prisonniers le soutien dont ils ont besoin pendant cette période de grand changement qui peut être tout aussi perturbateur que l'incarcération.

Cependant, tant les faits vécus que les conclusions de recherches théoriques laissent entendre que lorsque l'on *tient compte* des enfants, beaucoup des effets négatifs de l'emprisonnement d'un parent peuvent être allégés. En aidant les enfants à comprendre ce qui arrive à leur parent et à eux-mêmes, ce qui réduit l'angoisse due à l'incertitude, en leur permettant de rester en contact avec le parent emprisonné par des lettres, des appels téléphoniques et des visites, en les soutenant lorsqu'ils doivent se réadapter au moment où le parent sort de prison, on peut réduire l'impact négatif de cet emprisonnement.

L'aide apportée aux familles pour maintenir des relations étroites peut aussi contribuer à prévenir un comportement asocial ou criminel futur chez les parents emprisonnés (parce que le fait de pouvoir retourner dans un environnement familial qui les soutient est un motif pour ne pas récidiver) de même que chez les enfants eux-mêmes (des études récentes ont démontré que le fait d'avoir un parent en prison augmente chez les enfants la probabilité d'un comportement criminel ou antisocial par la suite; pour plus de détails à ce sujet, voir ci-dessous le chapitre intitulé *Perspectives de délinquance future chez les enfants et les parents*). Etant donné qu'un des buts principaux de tout système judiciaire devrait consister à prévenir les délits futurs et veiller à ce qu'il y ait le moins possible de victimes d'actes délictueux, le fait de tenir compte des enfants dont les parents sont emprisonnés devrait être un complément bienvenu à la lutte contre le crime et aux moyens de prévention.

Les dimensions du problème

L'emprisonnement d'un parent affecte des millions, probablement même des dizaines de millions d'enfants dans le monde, provenant souvent des secteurs les plus défavorisés et vulnérables de la société. On ne dispose pas de chiffres précis sur cette question, car les autorités ne conservent que rarement des informations concernant les enfants des détenus, mais diverses études ont tenté de chiffrer l'étendue du problème pour certains pays. En Australie, on estime à 145 000 les jeunes âgés de moins de 16 ans (presque 5% des enfants dans ce pays) dont un parent est en prison, ce taux s'élevant à 20% de jeunes de moins de 16 ans pour les communautés aborigènes.³ Les enfants de 20 000 femmes Brésiliennes ont leur mère en prison (le chiffre total, si l'on tient compte des pères détenus, est probablement beaucoup plus élevé).⁴ On estime que 1 498 800 enfants d'Amérique avaient un parent en prison en 1999, c'est-à-dire plus de 500 000 de plus qu'en 1991.⁵

Toutefois, ces enfants ne sont pas une moyenne représentative des sociétés au sein desquelles ils vivent. Des recherches laissent entendre que, comparés à l'ensemble de

³ Simon Quilty, communication personnelle adressée à QUNO au nom de Defence for Children International, Australia.

⁴ C. Howard (2003) *Main Issues Facing Brazil's Women Prisoners* (non publié).

⁵ Christopher J. Mumola (2000) *Incarcerated Parents and Their Children* (US Department of Justice), p.1

la population, ils proviennent de familles qui ont connu le chômage, des problèmes de santé mentale multiples, des difficultés conjugales, des abus, l'abandon et, d'une manière générale, les problèmes propres aux groupes sociaux défavorisés.⁶ Les abus et les problèmes de santé mentale au sein de la famille constituent une probabilité réelle pour les enfants dont les mères sont en prison, car le taux des femmes détenues affectées par ce genre de problèmes est beaucoup plus élevé que celui des hommes détenus ou des femmes dans l'ensemble de la population.⁷ Les enfants vivant dans de tels environnements peuvent courir un risque accru de présenter des tendances asociales ou délinquantes par la suite (mais ce n'est pas nécessairement le cas),⁸ et il faut en tenir compte lorsqu'on cherche la meilleure manière de soutenir les enfants touchés par la détention d'un parent. En outre, l'enfant lui-même devrait toujours être consulté lorsque l'on cherche à déterminer quels sont ses intérêts supérieurs, compte tenu de son âge et de son degré de maturité.

Les réactions des enfants

L'emprisonnement, ou même l'arrestation d'une personne provoque habituellement de fortes réactions chez ses enfants. Elles sont de nature très diverse et peuvent se manifester par la tristesse, la colère, l'inquiétude et un sentiment d'abandon; elles varient aussi d'un enfant à l'autre: "Certains enfants étaient habitués à l'absence fréquente de leurs parents avant l'incarcération. D'autres ont des parents de nature imprévisibles en raison d'états dépressifs ou de la consommation de drogues ou d'alcool. D'autres parents en revanche s'occupaient beaucoup de leurs enfants avant d'aller en prison."⁹ Les réactions ne sont même pas pareilles au sein d'une même famille: "Bien que les familles des prisonniers vivent souvent un stress semblable ... [elles] ne constituent pas un groupe homogène. Même dans un contexte culturel et pénal semblable, il est probable que les effets de la prison sur les membres de la famille différeront selon les relations existant avant l'emprisonnement, le type des délits, les systèmes de soutien et d'autres facteurs socio-démographiques."¹⁰

Les effets de l'emprisonnement d'un parent sur les enfants peuvent être profonds et de longue durée. Souvent, les enfants de prisonniers sont en butte à la discrimination et à la stigmatisation, en raison de la détention du parent,¹¹ ils sont souvent traumatisés, éprouvent des sentiments de crainte, de honte, de culpabilité et ils se sentent dévalorisés.¹² Les relations avec les autres membres de la famille en pâtissent

⁶ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p448. Murray parle de l'emprisonnement au Royaume Uni, mais son analyse, selon laquelle les détenus viennent souvent de groupes défavorisés, fait écho aux conclusions d'études menées dans d'autres pays.

⁷ Rachel Taylor (2004) *Women in Prison and Children of Imprisoned Mothers: Preliminary Research Paper* (QUNO), p.iv

⁸ Children of Prisoners Library (2003) *Risk and Protection* (Families and Corrections Network).

⁹ Children of Prisoners Library (2003) *What Do Children of Prisoners and their Caregivers Need?* (Families and Corrections Network).

¹⁰ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.445

¹¹ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.37

¹² Charlene Wear Simmons (2000) *Children of Incarcerated Parents* (California State Library), p.4

fréquemment.¹³ Certains enfants deviennent renfermés, souffrent "de problèmes de santé accrus et affichent des comportements régressifs tels que l'énurésie",¹⁴ leurs résultats scolaires ainsi que leur assiduité se détériorent ou ils font preuve d'une agressivité accrue et manifestent des tendances asociales ou criminelles.¹⁵

Il arrive que l'incarcération d'un parent ait des effets si graves sur les enfants que leur santé physique ou mentale en est affectée. La mesure dans laquelle l'impact sur la santé et sa gravité sont perçus diffère selon les études. Mais on a noté les problèmes suivants: le rythme du sommeil ou le comportement alimentaire se modifient, ils commencent à consommer des drogues ou de l'alcool et du tabac; on a également noté des manifestations de stress, de dépression, ainsi que des symptômes de stress post-traumatique tels que des retours sur les délits ou l'arrestation.¹⁶ Les enfants peuvent aussi subir d'autres effets à la suite de l'emprisonnement d'un parent, comme la séparation (plus d'un cinquième des prisonniers mariés en Grande Bretagne divorcent ou se séparent à la suite de l'emprisonnement)¹⁷, ou la perte de gain en raison du séjour en prison.¹⁸

Le niveau de compréhension à propos de l'emprisonnement du parent diffère selon les enfants. Certains, et particulièrement les petits, ne saisissent que de façon incomplète ou inexacte l'absence de celui-ci (on leur dit par exemple qu'il est à l'hôpital, qu'il est parti pour travailler ailleurs ou qu'il est à l'armée).¹⁹ Certains enfants ne comprennent que partiellement ce qui s'est passé, même après avoir vu le parent en prison; il arrive que d'autres, au contraire, "devinent la vérité [par eux-mêmes] ou simplement lisent les avis au cours des visites".²⁰ Ceux qui découvrent ce qui est arrivé sans qu'on le leur dise imaginent parfois que leurs parents sont dans une situation bien pire qu'ils ne le sont en réalité:

*Ma fille de six ans ne dormait plus, elle était devenue une vraie loque. Après un certain temps, j'ai compris le problème: elle croyait que son père [incarcéré] était au pain et à l'eau.*²¹

En outre, si certains enfants sont au courant de la situation, des conflits de conscience peuvent surgir chez ceux qui savent: faut-il garder le secret ou dire la vérité à leurs frères et sœurs?²²

¹³ Commission for Children and Young People and the Aboriginal and Torres Strait Islander Advisory Board (2001) *Discussion paper on the impact on Aboriginal & Torres Strait Islander children when their fathers are incarcerated*, p.15

¹⁴ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.37

¹⁵ Dervla King (s.d.) *Parents, Children & Prison: Effects of Parental Imprisonment on Children* (Centre for Social & Educational Research, Dublin Institute of Technology), p.11

¹⁶ Jackie Crawford (2003) "Alternative Sentencing Necessary for Female Inmates with Children" dans *Corrections Today* June 2003.

¹⁷ Action for Prisoners' Families, UK (2003) *Submission in response to the Green Paper Consultation 'Every Child Matters'*.

¹⁸ Joseph Murray and David P. Farrington (2005) "Parental imprisonment: effects on boys' antisocial behaviour and delinquency through the life-course" dans *Journal of Child Psychology and Psychiatry* Vol. 46, No. 12, p.8

¹⁹ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.451

²⁰ Adrienne Katz (2002-3) "Parents In Prison" in *Criminal Justice Matters* No. 50, p.19

²¹ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, pp.449-50

Il n'y a pas de consensus sur la question de savoir s'il faut parler aux enfants de l'emprisonnement d'un parent et quand il faut le faire. Leur taire la vérité peut éviter certaines complications et peut-être minimiser le traumatisme de la séparation; toutefois, "l'incertitude et l'absence d'informations affaiblit la capacité qu'ont les enfants de faire face [et] ... ceux qui ne sont pas informés de l'incarcération sont davantage sujets à l'anxiété et à la peur".²³ La découverte qu'on leur a menti peut engendrer de la méfiance ou la perte de confiance envers leur entourage.

L'emprisonnement d'un parent n'est pas une expérience uniformément négative pour les enfants. Dans les situations de violence familiale ou de maltraitance des enfants, ou même lorsque l'enfant a de mauvaises relations avec le parent, sa vie peut s'améliorer à la suite de l'incarcération.²⁴ Si le parent menait une vie perturbée ou chaotique (peut-être en raison de sa toxicodépendance), la vie des enfants peut devenir plus stable et plus facile à gérer lorsqu'il est moins présent. En outre, si l'enfant avait peu de contact avec le parent avant que celui-ci soit emprisonné, les effets peuvent n'être que minimes.

Quelles que soient les autres émotions, une réaction qui est constante dans les cas d'emprisonnement est le sentiment de perte. Parfois accompagné de sentiments divers tels que "le soulagement du fait qu'un parent ne peut plus se faire du mal ni en faire à d'autres ... [ou] de satisfaction du fait que le parent va être puni, ou d'espoir qu'il va changer",²⁵ le sentiment de perte demeure cependant. Selon la fille d'une prisonnière du Kenya: "Une famille d'où un membre est absent n'est pas complète. Nous ne pouvons plus lui demander son avis et quelqu'un d'autre doit prendre son rôle, ce qui est un grand problème".²⁶

Les sentiments et les réactions des enfants changent au fur et à mesure que le parent parcourt les étapes du cycle de la justice pénale, "entre l'expérience traumatisante de l'arrestation, l'incertitude qui domine pendant la détention provisoire ou la liberté sous caution et ce que vivent les familles devant faire face à des peines de diverses durées".²⁷ Comme on l'a vu plus haut les enfants ne réagiront pas tous de la même façon face à l'incarcération d'un parent: peu d'entre eux subiront tous ces effets et certains n'en subiront aucun. Même au sein d'une même famille, les frères et sœurs peuvent avoir des réactions très diverses. Cela peut provenir des âges différents ou de la place que chacun occupe dans la famille (les aînés auront peut-être le sentiment qu'ils doivent assumer une responsabilité accrue ou 'se montrer forts' à l'égard des plus jeunes, alors que les plus jeunes peuvent avoir des difficultés à établir des relations

²² Ria Wolleswinkel (2002) "Children of Imprisoned Parents" dans Jan Willems (rédacteur) *Developmental and Autonomy Rights of Children: Empowering Children, Caregivers and Communities* (Intersentia), p.201

²³ Ross Parke and K. Alison Clarke-Stewart (2001) "Effects of Parental Incarceration on Young Children" présentait à la réunion *From Prison to Home: The Effect of Incarceration and Reentry on Children, Families, and Communities*.

²⁴ Kelli Brown (2002-3) "Parents In Prison" dans *Criminal Justice Matters* No. 50, p.20

²⁵ Children of Prisoners Library (2003) *Impact of Parental Incarceration* (Families and Corrections Network).

²⁶ Peter Opiyo (2007) "Joy amid despair: Women's Prison hosts families of inmates" dans *East African Standard*

http://www.eastandard.net/archives/cl/hm_news/news.php?articleid=1143963274&date=3/1/2007 (consulté en janvier 2007).

²⁷ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.446

sûres avec les autres gens);²⁸ on constate divers niveaux de compréhension de ce qui est arrivé, des relations différentes avec le parent emprisonné, ou simplement des attitudes et des personnalités différentes.

La stigmatisation

De nombreux enfants sont en butte à l'ostracisme, à la réprobation et au mépris parce qu'ils ont des liens avec un parent emprisonné. A la différence "d'autres contextes de perte comme un décès ou une maladie, la perte d'un membre de la famille emprisonné ne provoque que rarement la sympathie et le support de la part des autres gens" ;²⁹ la stigmatisation et le sentiment d'être mis à l'écart en tant que membre de la famille d'un détenu, d'être contaminé d'une certaine manière par les actes du délinquant, est au cœur de nombreuses difficultés que les enfants et les familles doivent affronter. A cela peut s'ajouter le sentiment général que les parents d'un prisonnier sont mauvais par nature ... on considère les mères de détenus non seulement comme coupables à l'égard de la société, comme ayant failli à leur rôle de mère".³⁰

Il peut être particulièrement dur d'affronter ces attitudes, vu que pour de nombreuses familles, la perte d'un parent emprisonné provoque des sentiments de deuil semblables à ceux que l'on éprouve lorsqu'un être aimé décède, mais avec une difficulté de plus: "l'exutoire normal du deuil est souvent impossible en raison de la nature de la perte."³¹

Des circonstances particulières peuvent être particulièrement difficiles pour les enfants: on donne à de nombreux visiteurs de prison "l'impression qu'ils sont eux-mêmes criminels par le simple fait qu'ils font une visite à la prison",³² et les enfants qui doivent manquer d'autres activités (l'école par exemple) pour aller voir leur parent peuvent se sentir mal à l'aise lorsqu'ils doivent dire à leur entourage (camarades d'école, enseignants) ce qu'ils vont faire. Les réactions négatives des autres peuvent avoir des effets à long terme sur la confiance en soi et le bien-être de l'enfant ("Il est difficile de se sentir valorisé lorsque tous vous disent que vous ne valez rien",³³ disait un enfant), et la honte et la stigmatisation subsistent longtemps après la libération du parent.

La nature du délit, l'attitude de la communauté et de l'entourage de la famille du prisonnier et le caractère de chacun des enfants influenceront sur la mesure dans laquelle les enfants se sentiront stigmatisés. Les délits considérés par la société comme particulièrement odieux semblent provoquer une stigmatisation accrue (par exemple

²⁸ Joseph Murray (2007) "The cycle of punishment: Social exclusion of prisoners and their children" dans *Criminology and Criminal Justice* Vol. 7, No. 1, p.66

²⁹ Joyce A. Arditti et al. (2003) "Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children" dans *Family Relations* Vol. 52, No. 3, p.196

³⁰ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, pp.36-7

³¹ Commission for Children and Young People and the Aboriginal and Torres Strait Islander Advisory Board (2001) *Discussion paper on the impact on Aboriginal & Torres Strait Islander children when their fathers are incarcerated*, p.14

³² Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.37

³³ Propos d'un enfant cités sur le site internet de San Francisco Children of Incarcerated Parents Partnership <http://www.sfcipp.org/right7.html> (consulté en mars 2007).

les crimes sexuels perpétrés contre des enfants, en Australie³⁴ et ailleurs). Les attitudes diffèrent selon la communauté: en Chine, on dit que les habitants des zones rurales sont particulièrement hostiles à l'égard des familles des prisonniers et de leurs familles;³⁵ plus généralement, on a émis l'hypothèse que les régions où le taux d'emprisonnement est élevé connaissent des niveaux bas de stigmatisation car les enfants peuvent être plus ouverts quant à leur situation.³⁶ (Il existe une hypothèse opposée qui soutient que les régions à taux élevé d'emprisonnement connaissent un degré élevé de stigmatisation parce que les victimes des crimes vivent dans les mêmes régions.)³⁷ Il arrive même que des amis proches et des membres de la parenté renient ou stigmatisent d'une autre manière les familles de prisonniers: certains enfants ont dû changer d'école et se faire de nouveaux amis, parce qu'ils ont subi "les insultes de leurs condisciples. La pression était si grande que les enfants ne voulaient plus aller à l'école".³⁸

La façon dont ils font face à ces attitudes diffère d'un enfant à l'autre. Certains se replient sur eux-mêmes et ne parlent pas de l'emprisonnement, même pas avec d'autres membres de la famille.³⁹ D'autres parleront uniquement avec quelques personnes, par exemple un/une ami/e intime, et mènent une "double vie" le reste du temps en prétendant que le parent est ailleurs.⁴⁰ D'autres encore seront en colère et deviendront provocants lorsqu'il s'agit de l'emprisonnement, ils seront agressifs envers ceux dont ils croient qu'ils les insultent, eux ou leur parent emprisonné.⁴¹ Dans certaines situations, les enfants peuvent tirer un avantage social de leur association avec le monde criminel: un jeune emprisonné a expliqué qu'il était "bon élève à l'école primaire, jusqu'au moment où il s'est aperçu que le fait d'être arrêté lui avait procuré une certaine 'célébrité' auprès de ses pairs. 'On m'a aimé davantage pour le mal que je faisais que pour une bonne conduite. C'était comme si toute le monde applaudissait mes mauvaises actions'".⁴²

Les enfants de groupes minoritaires courent le risque d'être doublement stigmatisés, en raison de l'emprisonnement de leur parent et parce qu'ils appartiennent à une minorité. En outre, il arrive qu'ils soient victimes d'ostracisme au sein de leur propre

³⁴ Commission for Children and Young People and the Aboriginal and Torres Strait Islander Advisory Board (2001) *Discussion paper on the impact on Aboriginal & Torres Strait Islander children when their fathers are incarcerated*, p.15

³⁵ Maureen Fan (2006) "Children of prisoners in China do hard time, too" dans *The Seattle Times* website http://seattletimes.nwsourc.com/html/nationworld/2003330456_prisonkids30.html (consulté en janvier 2007).

³⁶ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, pp.452-3

³⁷ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.453

³⁸ Personne responsable de l'enfant, citée dans Joseph Murray (2007) "The cycle of punishment: Social exclusion of prisoners and their children" dans *Criminology and Criminal Justice* Vol. 7, No. 1, p.59

³⁹ Anne Dannerbeck (s.d.) *Differences between Delinquent Youth with and without a Parental History of Incarceration: Final Report on the Project* (School of Social Work, University of Missouri), pp.16-17

⁴⁰ K.H. (2007) "Scholarship frees prisoners' children from social captivity" dans *The Sunday Times Online* http://www.sundaytimes.lk/070114/Plus/014_pls.html (consulté en février 2007).

⁴¹ John Hagan (1996) "The Next Generation: Children of Prisoners" dans *The Unintended Consequences of Incarceration: Papers from a conference organized by the Vera Institute of Justice*, p.28

⁴² Rachel Gottlieb (2006) "The Kids Do Time, Too" dans *The Hartford Courant*, November 12, 2006 http://www.mail-archive.com/kids_counsel-l@listserv.uconn.edu/msg00733.html (consulté en mars 2007).

communauté [minoritaire], ce qui signifie qu'ils n'ont personne vers qui se tourner pour trouver un soutien.⁴³

La stigmatisation peut encore affecter les enfants de prisonniers d'autre façon. Les parents dont les enfants vivent avec eux en prison en Inde peuvent confier leurs enfants à l'adoption, mais, selon le personnel des prisons, personne ne souhaite adopter des enfants dont les parents purgent des peines de prison après avoir été condamnés au pénal,⁴⁴ ce qui signifie que les enfants doivent rester avec leurs parents dans un environnement carcéral souvent inadéquat. Il arrive que l'on n'informe pas les enfants sur certaines questions concernant le parent emprisonné, par exemple des maladies mentales dont il peut être affecté, à cause de la stigmatisation dont elles font l'objet. De ce fait, ils auront plus de peine à comprendre ce qui arrive à leur parent.⁴⁵

Points à retenir

- L'emprisonnement d'une mère ou d'un père affecte leurs enfants négativement la plupart du temps: une aggravation des états affectifs, du comportement et de la santé ont été observés chez ces enfants.
- Chaque enfant est une personne individuelle et réagira différemment des autres, même de frères et sœurs, et a des attentes différentes. C'est pourquoi il importe de consulter chaque enfant au moment d'apporter un soutien.
- La plupart des enfants (et des parents) éprouvent un sentiment de perte à la suite de l'emprisonnement et souhaitent maintenir le contact avec la personne détenue.
- Les enfants sont souvent victimes de stigmatisation de la part de leur entourage du fait qu'un de leurs parents est en prison, ce qui peut aggraver leur sentiment d'être isolés. Un changement d'attitude dans les communautés à l'égard des enfants de personnes emprisonnées peut contribuer de manière importante à diminuer chez ces enfants les effets de la détention d'un parent.

⁴³ Ce n'est pas toujours le cas: dans des communautés connaissant un taux élevé d'arrestation et d'emprisonnement (comme par exemple les communautés minoritaires, où le nombre des emprisonnement tend à être disproportionné) la stigmatisation associée à l'emprisonnement peut disparaître entièrement lorsque celui-ci devient "normal pour des gens comme nous" (Rachel Gottlieb (2006) "The Kids Do Time, Too" dans *The Hartford Courant*, November 12, 2006). Cela a des conséquences pour l'aspect dissuasif du châtement.

⁴⁴ IANS (2007) "No takers for children of jailed parents" sur le site *PxPG news*: http://www.rxpnews.com/india/No-takers-for-children-of-jailed-parents_11779.shtml (consulté en février 2007).

⁴⁵ Joseph Murray (2007) "The cycle of punishment: Social exclusion of prisoners and their children" dans *Criminology and Criminal Justice* Vol. 7, No. 1, p.59

Chapitre II: Avant l'incarcération

L'arrestation

L'arrestation d'un parent représente souvent la première fois qu'un enfant entre en contact avec le système de la justice pénale et la manière d'y procéder peut affecter de manière permanente son attitude envers les agents de l'ordre public et de la justice pénale. L'arrestation d'un parent peut provoquer un choc et une grande détresse chez les enfants (des enfants que l'on a interrogés à ce sujet en ont parlé des jours et des semaines suivant immédiatement l'évènement comme de la pire période de l'emprisonnement de leur parent),⁴⁶ mais si elle est menée avec sensibilité, elle peut réellement susciter chez les enfants un respect accru pour les agents et plus de tolérance à leur égard.

"Le fait d'être témoin de l'arrestation d'un parent et voir comment on l'emmène ... est en soi l'un des évènements les plus traumatisants qu'un enfant puisse vivre",⁴⁷ déclare la chercheuse Nell Bernstein. Ce traumatisme peut être particulièrement grave si l'arrestation se fait dans des circonstances violentes, ou avec emploi de la force, ce qui risque de se passer là où le maintien de l'ordre a dérivé vers des formes militaristes ... Des logements exigus où l'espace est confiné deviennent particulièrement effrayants lorsque l'on y brandit des armes à feu".⁴⁸ Une étude a constaté qu'aux Etats-Unis près de 70% des enfants présents lors de l'arrestation d'un parent ont vu comme on lui passait les menottes et près de 30% se sont trouvés face à des armes brandies.⁴⁹ La prédilection que manifeste la police pour arrêter les suspects tard le soir ou à l'aube (lorsqu'il est le plus probable qu'ils sont à la maison avec leur famille) "augmente leurs chances de trouver la personne qu'ils recherchent, mais aussi de réveiller les enfants qui seront témoins de l'évènement".⁵⁰

Les enfants qui n'assistent pas à l'arrestation ont aussi des problèmes, souvent liés au fait qu'ils ne savent pas ce qui s'est passé ou ce qui va arriver à leur parent. Il arrive que l'on refuse aux parents l'autorisation de prendre avant de partir des dispositions concernant leurs enfants ou même de leur laisser un billet donnant des explications. Une jeune fille qui ne vivait plus à la maison a appris l'arrestation de son père par le journal local.⁵¹ Bien souvent, les enfants à qui l'on ne donne pas d'informations précises "imaginent le pire au sujet de la situation de leurs parents ... [ignorant] quand et si ils reverront jamais la personne arrêtée".⁵²

⁴⁶ Ria Wolleswinkel (2002) "Children of Imprisoned Parents" dans Jan Willems (rédacteur) *Developmental and Autonomy Rights of Children: Empowering Children, Caregivers and Communities* (Intersentia), p.202

⁴⁷ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.23

⁴⁸ Gloria Larman and Ann Aungles (1993) "Children of prisoners and their outside carers: the invisible population" dans *Women and the Law: Proceedings of a conference held 24-26 September 1991*, p.265

⁴⁹ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.9

⁵⁰ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.10

⁵¹ Ria Wolleswinkel (2002) "Children of Imprisoned Parents" dans Jan Willems (rédacteur) *Developmental and Autonomy Rights of Children: Empowering Children, Caregivers and Communities* (Intersentia), p.202

⁵² Children of Prisoners Library (2003) *Common Stress Points* (Families and Corrections Network).

Les cas d'enfants laissés sans surveillance, parce que les policiers n'avaient en tête que l'arrestation d'un suspect sans se soucier de ce qui arrive aux enfants (ni même de savoir s'il en a) suscite de graves préoccupations au sujet de la protection des enfants. Il importe que les policiers qui arrêtent quelqu'un tiennent compte des enfants pendant l'arrestation, qu'ils en réduisent autant que possible l'aspect traumatisant et qu'ils prennent pour les enfants des dispositions, en les consultant selon leur âge et leur degré de maturité, pour trouver une prise en charge en cas de besoin. Cette manière de procéder est bénéfique pour les enfants, les parents et la police. Les craintes des enfants peuvent être apaisées si on leur dit ce qui va leur arriver, à eux et à leurs parents. Les parents inquiets du sort de leurs enfants se calmeront s'ils savent que l'on va prendre soin d'eux pendant leur absence, et si les choses se passent bien, les policiers pourront remplir plus facilement leur mandat du moment, et d'autres à l'avenir: "En encourageant les enfants à voir l'ennemi chez le policier ... on n'améliore pas la sécurité publique – ni celle de la police ... Entrer en relation avec la famille permet de faire le travail en toute sécurité."⁵³ Il est particulièrement important d'établir une relation positive, étant donné que les enfants de parents emprisonnés ont un comportement négatif à l'égard de la police: les plus jeunes ont peur et deviennent méfiants, les plus grands perdent tout respect.⁵⁴

La détention provisoire

On ne devrait recourir à la détention provisoire qu'en dernier ressort et seulement si certaines conditions sont remplies.⁵⁵ Cependant, des situations peuvent se présenter dans lesquelles les suspects sont détenus entre le moment de l'arrestation et celui de la condamnation, soit pendant l'instruction, mais avant l'inculpation, ou entre l'inculpation et le procès (détention préventive). Dans les deux cas, les enfants doivent vivre sans l'un des parents.

Les problèmes liés à la détention préventive et auxquels les enfants sont confrontés sont notamment les suivants:

- Les difficultés à mener une vie normale – recevoir des repas chauds, être amenés à l'école etc.
- La lenteur des procédures judiciaires et de grands retards dans le traitement des cas entraînant pour les parents une attente pouvant durer des mois ou même des années avant leur procès et, pour les familles, la privation douloureuse d'un parent en attente de son procès ou d'une condamnation.
- L'inquiétude des enfants qui ignorent le sort réservé à leur parent et se demandent s'il sera condamné.

⁵³ Lieutenant de police Ray Hassett, cité dans Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.28

⁵⁴ Venezia Kingi (2000) *The Children of Women in Prison: A New Zealand Study*, p.6

⁵⁵ Les conditions à remplir pour permettre la détention provisoire sont les suivantes:

- il y a des motifs raisonnables de soupçonner la personne en cause d'avoir commis un délit;
- il existe des dispositions légales permettant une telle détention provisoire;
- il existe des risques que la personne
 - (a) s'enfuit (ne se présente pas au procès)
 - (b) interfère avec les témoins, les preuves ou d'autres éléments du procès
 - (c) commette d'autres délits;
- il n'existe pas de moyen autre que la détention pour parer à ces risques.

- Pour les parents placés en détention provisoire, la perte de leur travail plongeant la famille dans des difficultés financières qui peuvent subsister même s'ils sont acquittés.
- La difficulté à maintenir le contact. Certains des problèmes, dans ce domaine, sont les mêmes que lorsqu'il s'agit d'être en contact avec les prisonniers condamnés, mais d'autres sont spécifiques aux personnes en détention provisoire. Les enquêtes en cours peuvent empêcher que les détenus prennent contact avec certaines personnes spécifiées. Cela peut affecter directement leurs enfants (si les décisions stipulent qu'il ne doit y avoir aucun contact entre le détenu et ses enfants), ou indirectement (par exemple lorsque la décision prévoit que certains membres de la famille ne peuvent pas avoir de contact avec le détenu, ce qui peut signifier qu'aucun membre approprié de la famille ne sera disponible pour amener les enfants en visite).⁵⁶ Pour ces raisons et d'autres, exposées ci-dessous dans les chapitres intitulés *Maintenir la relation parents-enfants* et *Les visites en prison*, de nombreux enfants ne voient pas leurs parents durant la période de détention provisoire: "Un homme sur quatre et la moitié de toutes les femmes en détention provisoire [en Angleterre et au pays de Galles] ne reçoivent aucune visite de leur famille".⁵⁷
- Autre point lié au précédent, des cas ont été signalés d'enfants à qui on a refusé certains services parce que cela aurait affecté leur rôle de témoins au procès. On a refusé à une adolescente de 13 ans qui avait été abusée sexuellement par son père les services d'un conseiller avant le procès, car elle devait comparaître en qualité de témoin.⁵⁸

Les questions concernant la détention préventive sont traitées avec plus de détails dans l'étude du Bureau Quaker auprès des Nations Unies (QUNO) intitulée *Femmes en détention préventive – Les conséquences pour leurs enfants*.⁵⁹

Le procès et la condamnation

Il arrive que les enfants trouvent le procès d'un parent incompréhensible, le langage et la procédure ne leur sont pas familiers. Des recherches permettent de constater que tous les enfants trouvent la procédure judiciaire difficile à suivre, en particulier les jeunes enfants.⁶⁰ Un grand nombre d'entre eux n'assistent à aucune des procédures, ce qui accroît leur sentiment d'aliénation par rapport à ce qui arrive à leur parent. Leur absence est due notamment au fait que l'autorité n'approuve pas la présence d'enfants au tribunal, ou à l'absence d'installations prévues pour les enfants des accusés ou des témoins.⁶¹

La période du procès peut impliquer un stress particulier pour les familles, à cause de l'incertitude quant au résultat⁶² – des recherches indiquent que cette période est

⁵⁶ Laurel Townhead (2007) *Femmes en détention provisoire – Les conséquences pour leurs enfants* (QUNO).

⁵⁷ Prison Reform Trust, site internet:

<http://www.prisonreformtrust.org.uk/uploads/documents/factfile1807lo.pdf> (consulté en mars 2007).

⁵⁸ Kelli Brown (2002-3) "Parents In Prison" dans *Criminal Justice Matters* No. 50, p.21

⁵⁹ Laurel Townhead (2007) *Femmes en détention préventive – Les conséquences pour leurs enfants* (QUNO), disponible sur le site www.quno.org

⁶⁰ Holly Dustin (2006) *Understanding your duty* (Fawcett Society).

⁶¹ Children of Prisoners Library (2003) *Common Stress Points* (Families and Corrections Network).

⁶² Children of Prisoners Library (2003) *Common Stress Points* (Families and Corrections Network).

particulièrement nuisible à la santé des membres de la famille.⁶³ Le fait d'avoir un parent reconnu coupable et condamné peut constituer un choc pour des enfants et tend à concrétiser la crainte de la séparation qu'ils ont pu chercher à nier jusqu'à ce moment. Nombreuses sont les familles qui "continuent à espérer jusqu'à la dernière minute qu'un miracle se produira."⁶⁴

Il existe un nombre limité de facteurs susceptibles d'influencer la peine prononcée. Les besoins ou les intérêts des enfants affectés ne sont en général pas de ce nombre (à l'exception des femmes enceintes ou de celles qui ont des nouveau-nés qui peuvent obtenir qu'on en tienne compte: en Italie, par exemple, il est illégal d'emprisonner une femme enceinte).⁶⁵ Cependant, la nature et les circonstances de la peine auront des effets considérables sur les enfants et sur la capacité qu'a le parent d'assumer sa charge. "Si l'incarcération oblige les délinquants à rendre des comptes à l'Etat ... elle les oblige aussi à renoncer à leurs responsabilités familiales et sociales"⁶⁶ et il faudrait réfléchir à la question de savoir si l'emprisonnement auquel, de toute manière, on ne devrait recourir qu'en dernier ressort, est la peine la plus appropriée dans ces circonstances.

Les peines de substitution telles que celles qui s'appuient sur les principes de la justice réparatrice peuvent constituer, mieux que les peines d'incarcération traditionnelles, un moyen de répondre aux besoins des victimes, des délinquants, de leurs familles et de la société. Les mesures qui permettent à toutes les personnes concernées de se rencontrer et de se mettre d'accord sur la meilleure façon à la fois de réparer le mal, de réinsérer les délinquants dans la société et de soutenir leurs enfants pourraient accroître la probabilité d'une prévention efficace de la récidive; elles auraient aussi l'effet positif de réduire les chances de délinquance de ces enfants à l'avenir.

Points à retenir

- En procédant à une arrestation, les agents de l'ordre devraient prendre en compte l'effet que celle-ci aura sur les enfants du suspect, pendant et après l'arrestation.
- La détention provisoire provoque pour les enfants un grand nombre de problèmes semblables à ceux que suscite l'emprisonnement à la suite du procès. Elle peut même comporter des restrictions plus sévères, comme l'interdiction des contacts entre parents et enfants si l'enfant doit comparaitre en qualité de témoin au procès, ou l'interdiction des contacts avec d'autres membres de la

⁶³ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.9

⁶⁴ Children of Prisoners Library (2003) *Common Stress Points* (Families and Corrections Network).

⁶⁵ Conseil Quaker pour les affaires européennes, *Women in Prison: A Review of Conditions in Member States of the Council of Europe* (à paraître). Comme c'est le cas d'autres politiques, des difficultés peuvent se présenter dans la mise en œuvre de cette mesure. Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a mis en lumière des cas où l'assignation à domicile (une des mesures de substitution à l'emprisonnement non privatives de liberté) était possible en principe, mais qu'on ne pouvait pas y recourir dans la pratique, parce que la femme condamnée n'avait pas les moyens de payer la police pour la garder chez elle (Leila Zarrougui, Présidente du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, dans une allocution prononcée en mars 2007 au cours d'une manifestation sur "Les droits humains des prisonniers").

⁶⁶ Donald Braman, anthropologue, cité dans Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.49

famille, ce qui en pratique revient à priver l'enfant de visites à son parent détenu.

- Les procès sont souvent source de confusion pour les enfants et leurs besoins ou leurs intérêts supérieurs sont rarement pris en compte lors de la condamnation.

Chapitre III: La période de l'emprisonnement

Maintenir les relations parents-enfants

Toute relation est soumise à des tensions lorsque les personnes sont séparées et ne peuvent pas maintenir un contact régulier. Pour les enfants dont un parent est en prison, les contacts limités qu'ils ont avec lui, la qualité souvent insuffisante de ces contacts et la stigmatisation et la honte qu'ils subissent du fait qu'ils sont les enfants d'un détenant peut rendre très difficile le maintien des relations avec ce parent.

Les visites, de la famille à la prison ou du prisonnier à sa famille, dans le cadre de congés temporaires (là où ils existent), sont le moyen le plus direct de maintenir des relations, mais elles ne sont pas toujours possibles. Les règlements de prison, les distances à parcourir, les autres exigences auxquelles les membres de la famille sont soumis ou l'absence, chez les uns ou les autres, de la volonté de se rencontrer peuvent empêcher ou limiter les contacts directs entre des enfants et leur parent incarcéré. La plupart du temps, il faut recourir à la communication indirecte sous forme de lettres et d'appels téléphoniques (s'ils sont possibles).⁶⁷

La mesure dans laquelle les enfants établissent ou maintiennent une relation positive avec un parent emprisonné dépendra de plusieurs facteurs, notamment de la qualité de la relation qui existait avant l'emprisonnement et la mesure dans laquelle les parents détenus et leurs enfants souhaitent la cultiver. Les finances familiales, qui sont souvent plus serrées à la suite de l'emprisonnement (pour plus de détails à ce sujet, voir ci-dessous le chapitre intitulé Pauvreté et questions financières), peuvent être un obstacle aux visites à l'envoi de lettres ou aux appels téléphoniques réguliers (en particulier lorsqu'un système où le port ou le tarif téléphonique est payé par le destinataire est en vigueur). Il peut aussi arriver qu'il ne convienne pas que les enfants maintiennent le contact avec le parent emprisonné, par exemple lorsque celui-ci les a abusés; toutefois, ce sont "des cas relativement rares et qui ne sont pas typiques pour les parents incarcérés et leurs enfants."⁶⁸ L'intérêt supérieur de l'enfant devrait être prioritaire lorsque l'on considère comment, quand et à quelle fréquence les enfants et leur parent emprisonné sont en contact. Les enfants devraient être consultés pour décider de l'intensité et du type de relation qu'ils souhaitent avec lui et on se souviendra que les désirs et l'intérêt supérieur d'un enfant peuvent différer de ceux d'un autre, même au sein d'une même famille.

Certains se sont demandé si les enfants devraient rester en contact avec des parents emprisonnés, soit avant, soit après leur libération. Les recherches dans ce domaine, comme dans celui des effets de la détention des parents sur les enfants en général, sont

⁶⁷En général, les prisonniers ne peuvent pas actuellement utiliser d'autres moyens de communication, par exemple le courrier électronique et certaines juridictions l'interdisent expressément. Toutefois, si à l'avenir d'autres moyens de communication étaient mis à la disposition des prisonniers, il faudrait examiner les effets de l'utilisation de ces moyens sur leurs enfants, à côté des lettres et des appels téléphoniques.

⁶⁸ Children of Prisoners Library (2003) *Impact of Parental Incarceration* (Families and Corrections Network).

limitées, mais les études qui existent indiquent qu'en général il est plus probable que l'emprisonnement de parents soit nuisible pour les enfants, même s'ils viennent de familles dysfonctionnelles. L'emprisonnement a plus de chances d'aggraver les problèmes familiaux préexistants que le contraire".⁶⁹ Il est possible pour des parents emprisonnés d'exercer une influence positive sur la vie et l'éducation de leurs enfants: "Les prisonniers qui ont échoué en tant que citoyens peuvent réussir en tant que parents. La prison peut leur offrir l'occasion de devenir de meilleurs parents – plus attentionnés, mieux informés ... Mais les familles ne peuvent que bénéficier de leur relation avec un de leurs membres en prison l'ils restent en communication avec lui et quand ils le font."⁷⁰

Dans les pays où les téléphones sont courants, l'appel téléphonique semble préféré aux lettres écrites aux membres de la famille: les auteurs d'une étude en provenance d'Irlande ont découvert que plus de la moitié des prisonniers avec lesquels ils se sont entretenus (sur 26, un petit échantillon il est vrai) parlaient chaque jour ou presque avec leurs enfants, alors que 15% seulement échangeaient avec eux des cartes ou des lettres une fois par semaine ou plus souvent.⁷¹ Des tendances semblables ressortent de recherches faites dans d'autres pays.⁷² Ces contacts ont des effets positifs: il semble que les parents qui parlent avec leurs enfants s'adaptent mieux à l'environnement carcéral et que les enfants supportent mieux la séparation s'ils ont des contacts fréquents avec leur parent emprisonné.⁷³

Malgré tout, les contacts par téléphone sont souvent limités à cause de restriction imposées à la longueur et au nombre des appels que les prisonniers sont autorisés à faire: il peut s'agir seulement de quinze minutes par semaine⁷⁴ ou de deux appels par mois.⁷⁵ Les appels aux représentants légaux sont parfois compris dans ces autorisations, ce qui a pour conséquence que les prisonniers ont très peu de temps pour parler avec leurs enfants, en particulier lorsque ils en ont plusieurs. Le coût des appels à partir de la prison est souvent plus élevé, même beaucoup plus élevé, que le tarif normal. Certaines juridictions interdisent les appels internationaux;⁷⁶ d'autres n'autorisent que les appels payés par le destinataire et non par la personne qui appelle: le tarif par minute en est généralement très élevé, et/ou comprend une taxe de connexion. Le coût des appels est "l'élément principal [que les familles associent] ... avec les contacts téléphoniques entre le prisonnier et sa famille",⁷⁷ ce qui peut limiter

⁶⁹ Jackie Crawford (2003) "Alternative Sentencing Necessary for Female Inmates With Children" dans *Corrections Today* June 2003.

⁷⁰ Children of Prisoners Library (2003) *Why Maintain Relationships* (Families and Corrections Network).

⁷¹ Dervla King (s.d.) *Parents, Children & Prison: Effects of Parental Imprisonment on Children* (Centre for Social & Educational Research, Dublin Institute of Technology), p.28

⁷² Voir, par exemple: Justice Strategy Division, Attorney-General's Department (2005) *Children Of Prisoners Project: Steering Committee's Report to the Justice Cabinet Committee*, p.27 et: Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.454

⁷³ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, pp.454-5

⁷⁴ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.85.

⁷⁵ Conseil Quaker pour les affaires européennes, *Women in Prison: A Review of Conditions in Member States of the Council of Europe* (à paraître).

⁷⁶ Leila Zerrougui, Présidente du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, exposé fait en mars 2007 lors d'une manifestation sur "Les droits humains des prisonniers".

⁷⁷ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.454

l'usage qui en est fait (et par conséquent la possibilité qu'ont les enfants de maintenir le contact avec leur parent).

La communication écrite est un moyen de communication plus largement disponible que les appels téléphoniques. À part les lettres, les parents envoient parfois à leurs enfants des photos ou des objets qu'ils ont achetés ou confectionnés eux-mêmes: dans un atelier de la prison de San Vittore en Italie, les mères emprisonnées peuvent "fabriquer des 'objets relationnels' tels que cadres à photos, jouets en tissu etc. qui sont envoyés à leurs enfants à l'extérieur et contribuent à maintenir la relation entre mère et enfant. Cela est particulièrement important pour les femmes étrangères et leurs enfants qui vivent dans un autre pays."⁷⁸ Comme dans le cas des appels téléphoniques, les coûts et les mesures restreignant le nombre de lettres ou de colis que les prisonniers peuvent envoyer limitent la mesure dans laquelle les relations peuvent être maintenues de cette manière. Les lettres seront moins appropriées si les enfants sont trop petits pour lire et écrire, tandis que dans certains pays, il y a un taux d'illettrisme plus élevé parmi les prisonniers que dans le reste de la population, ce qui signifie que les prisonniers illettrés ne pourront pas communiquer de cette manière.⁷⁹ Dans des situations de ce genre, il faut trouver des formes de contact différentes pour permettre aux enfants de garder le contact avec leur parent emprisonné.

Bonne pratique

On a estimé que des programmes permettant à des parents emprisonnés d'enregistrer la lecture d'un livre pour leurs enfants renforcent la relation entre parent et enfant, améliorent l'estime de soi du prisonnier et le niveau d'alphabétisation tant chez les enfants que chez les détenus.⁸⁰ Les prisonniers qui ont participé à ces projets ont tous dit que leur niveau d'alphabétisation s'est amélioré en lisant les livres (un enseignement et des conseils concernant la lecture sont parfois disponibles). Les histoires fournissent aux parents et aux enfants des sujets de conversation lors des visites à la prison, et les craintes et les soucis des enfants au sujet de leur parent emprisonné peuvent diminuer lorsqu'ils entendent sa voix:

*Je m'inquiète au sujet de papa en prison, mais il donne l'impression d'être heureux sur le CD et cela me rend heureuse aussi.*⁸¹

Le maintien des relations est particulièrement important lorsqu'elles ont été tendues ou faibles par le passé. Dans une étude menée en Nouvelle Zélande on a constaté que les chances pour que les mères emprisonnées perdent le contact avec leurs enfants s'accroissent lorsqu'ils grandissent, que les effets négatifs des règlements restrictifs (limites imposées aux appels téléphoniques par exemple) s'accumulent au fil du temps

⁷⁸ Interview avec le directeur de Bambini senza sbarre, l'ONG qui gère ce projet, cité dans Conseil Quaker pour les affaires européennes, *Women in Prison: A Review of Conditions in Member States of the Council of Europe* (à paraître).

⁷⁹ Social Exclusion Unit (2002) *Reducing re-offending by ex-prisoners*.

⁸⁰ Des exemples de résultats positifs se trouvent sur les sites www.storybookdads.co.uk et <http://www.ala.org/ala/ascla/asclapubs/interface/archives/contentlistingby/volume25/prisonerschild/prisonersread.htm> (consultés en janvier 2007).

⁸¹ Enfant, cité sur le site *Storybook Dads*: <http://www.storybookdads.co.uk/Peoplethink/Peoplethink.htm> (consulté en janvier 2007).

et que les relations familiales des femmes purgeant de longues peines de prison tendent à se détériorer.⁸²

Il peut s'avérer particulièrement difficile pour les prisonniers étrangers et pour ceux qui ne parlent pas la langue du pays de rester en contact avec les membres de leur famille. La correspondance de ceux qui lisent et écrivent en langues étrangères peut subir des retards parce que le personnel de la prison doit en traduire le contenu dans le cadre de la surveillance, tandis que l'utilisation du téléphone pour contacter des membres de la famille qui sont à l'étranger peuvent être impossible dans la pratique (sinon en théorie) en raison du coût élevé des appels internationaux. Certaines juridictions (notamment l'Angleterre et le Pays de Galles) offrent aux non-résidents étrangers des "lettres gratuites et des possibilités supplémentaires de téléphoner à la place de visites"⁸³; cependant, cela n'a pas grande utilité si les familles de ces prisonniers n'ont pas le téléphone ou ne savent pas lire.

La prison peut inverser la dynamique normale d'une relation parent-enfant, et les enfants utilisent le fait que le parent emprisonné ne peut pas, derrière les barreaux, exercer une autorité parentale efficace pour contrôler ou dominer la relation:

Comme le dit Yamaira, un garçon l'a embrassée alors qu'elle avait 13 ans et son père a essayé de la chapitrer au téléphone au sujet des garçons.

"Il s'est mis à crier. Il m'a dit: "Pourquoi as-tu fait ça?" Il n'est pas ici pour me dire ce que j'ai à faire. J'ai cessé d'aller le voir. Il est en prison. Il ne pouvait rien faire. Il a bien vu que je n'allais plus le voir, alors, il a cessé d'être en colère.

"Il a téléphoné et il m'a dit: 'je ne suis pas fâché contre toi. Viens me voir.' Il ne me parlera plus jamais des garçons après cela ... Il sait qu'il est là-bas et que si nous nous fâchons, nous ne parlerons plus avec lui."⁸⁴

Malgré leurs défauts, les appels téléphoniques et les lettres sont pour les enfants et les parents des moyens importants de maintenir une relation. Les jeunes enfants qui ne comprennent peut-être pas ce qui arrive à leur parent seront réconfortés par la possibilité de lui parler ou de recevoir des lettres de lui. Cela peut contribuer à ce que les enfants (de tout âge) ne s'éloignent pas de leurs parents et le maintien du contact peut réduire certains des problèmes qui surgissent après la libération (par exemple l'impossibilité qu'ont des parents qui rentrent à la maison de retrouver un lien avec des enfants qui ont grandi pendant leur absence). Les prisonniers dont les liens familiaux sont solides tendent aussi à présenter un taux moins élevé de récidive.⁸⁵

⁸² Venezia Kingi (2000) *The Children of Women in Prison: A New Zealand Study*, p.5. L'étude a aussi constaté que les détenus purgeant des peines de prison brèves subissent également un grand nombre des effets négatifs de la détention.

⁸³ Conseil Quaker pour les affaires européennes, *Women in Prison: A Review of Conditions in Member States of the Council of Europe* (à paraître).

⁸⁴ Rachel Gottlieb (2006) "The Kids Do Time, Too" dans *The Hartford Courant*, November 12, 2006 http://www.mail-archive.com/kids_counsel-1@listserv.uconn.edu/msg00733.html (consulté en mars 2007).

⁸⁵ Jackie Crawford (2003) "Alternative Sentencing Necessary for Female Inmates With Children" dans *Corrections Today* June 2003.

Les visites en prison

Les visites à un parent qui est en prison servent en général à maintenir les enfants en contact avec leurs parents. On observe cependant que des réactions apparaissent dans le comportement (d'agressivité accrue ou d'angoisse) après les visites lorsque les enfants sont en phase d'adaptation ou de réadaptation par rapport à leur perte. Ces comportements sont difficiles à gérer et peuvent pousser les adultes à recommander que les enfants n'aillent pas voir le parent détenu.

Des études montrent que la plupart des enfants surmontent mieux la crise de l'incarcération d'un parent lorsqu'ils peuvent aller le voir. Mais les enfants et les familles ont besoin de temps pour gérer les émotions que les visites suscitent. Si le fait de ne pas aller en visite est parfois plus simple à cet égard, du moins à court terme, le fait de ne pas voir quelqu'un ne signifie pas qu'on l'a oublié. La distance provoque beaucoup de confusion, de questions, de dangers imaginaires et de craintes chez les enfants. Ces sentiments peuvent se manifester au travers de comportements problématiques à la maison et/ou à l'école et peuvent nuire à l'enfant à la longue.⁸⁶

De nombreuses études donnent à penser que le fait de permettre aux enfants d'aller voir leurs parents emprisonnés peut être positif pour les uns et les autres.⁸⁷ Certains enfants ont été visiblement moins perturbés après avoir vu leur père en prison, et une étude en provenance du Danemark a constaté que de jeunes enfants trouvaient la première visite particulièrement importante parce qu'elle leur permettait de voir que leur parent était vivant.⁸⁸ En tant qu'élément important du maintien du contact entre enfants et parents emprisonnés, cela peut renforcer le lien familial et contribuer à réduire la probabilité de récidive chez le parent. Pourtant, un grand nombre d'enfants ne vont jamais voir leurs parents en prison (selon une étude, aux Etats Unis la moitié des enfants dont les mères sont en prison ne sont jamais allés les visiter,⁸⁹ et selon une autre menée en France "si un délinquant n'a aucun contact avec un enfant durant les six premiers mois de sa détention, aucun contact n'aura lieu avec l'enfant par la suite");⁹⁰ cet état de chose est souvent dû au temps, à l'effort et à l'argent qu'il faut consacrer à la visite.⁹¹

Les enfants qui souhaitent aller voir des parents emprisonnés peuvent rencontrer de nombreux obstacles, notamment:

- **La distance:** De nombreuses prisons sont situées dans des lieux reculés, éloignés des grands centres habités (souvent en raison des inquiétudes de la population locale qui redoute la présence d'une prison dans les environs). Beaucoup d'enfants doivent de ce fait parcourir de longues distances pour aller

⁸⁶ Children of Prisoners Library (2003) *Impact of Parental Incarceration* (Families and Corrections Network).

⁸⁷ Voir par exemple W.H. Sack and J. Seidler (1978) "Should children visit their parents in prison?" dans *Law and Human Behaviour*, Vol. 2; ou A. Stanton (1980) *When Mothers go to Jail* (Lexington Books).

⁸⁸ Ria Wolleswinkel (2002) "Children of Imprisoned Parents" dans Jan Willems (rédacteur) *Developmental and Autonomy Rights of Children: Empowering Children, Caregivers and Communities* (Intersentia), p.202

⁸⁹ Site de Child Welfare League of America

<http://www.cwla.org/programs/incarcerated/whathappens.htm> (consulté en novembre 2006).

⁹⁰ Relais Enfants-Parents (1999) *Maintien des liens en détention*, cité dans Liz Ayre et al. (rédacteurs) (2006) *Children of Imprisoned Parents : European Perspectives on Good Practice*, p.48

⁹¹ Joyce A. Arditti et al. (2003) "Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children" dans *Family Relations* Vol. 52, No. 3.

voir un parent emprisonné – en Grande Bretagne, plus de la moitié des prisonniers sont détenus à plus de 80 km de leur domicile,⁹² et il existe des cas de prisonniers hawaïens détenus sur le continent américain.⁹³ Ces effets sont multipliés dans le cas des prisons pour femmes qui sont beaucoup moins nombreuses que celles pour hommes. En outre, pour les familles qui ont à effectuer un long voyage, les coûts seront plus élevés: pour les frais de transport, évidemment, mais aussi d'éventuelles dépenses pour la nourriture et le logement. Ces frais peuvent être si élevés qu'ils empêchent les visites.

- **Transports:** Les prisons ne sont pas toujours bien desservies par les transports publics (en particulier celles qui sont dans des lieux écartés). Et même quand ces services existent, ils sont parfois peu fréquents, ne passant qu'une ou deux fois par jour, ce qui restreint sérieusement les possibilités de visite pour les familles. Lorsqu'il n'y a pas de transports publics, les enfants doivent trouver des moyens privés, ce qui signifie habituellement que quelqu'un doit être disponible pour les amener et les accompagner, une solution qui peut être hors de portée de nombreuses familles.
- **Accompagnement:** De nombreux enfants n'aiment pas aller seuls voir leurs parents emprisonnés et les personnes qui en ont la charge et les autorités carcérales n'aiment pas le leur permettre; et s'ils ne sont pas accompagnés, un grand nombre d'entre eux n'y vont simplement pas. Cependant, en emmenant des enfants voir le parent signifie que la personne qui l'accompagne (généralement un parent ou une autre personne responsable) ne pourra rien faire d'autre pendant ce temps. Les accompagnants devront s'arranger pour obtenir un congé, ce qui n'est pas toujours possible. Les enfants en institution peuvent "être confrontés à des difficultés particulières s'ils tentent d'aller voir leurs parents en prison, en raison [partiellement] ... du manque d'adultes responsables (par exemple de travailleurs sociaux) susceptibles de les accompagner."⁹⁴ Les enfants qui vont voir leur mère en prison peuvent avoir de la peine à trouver une personne pour les accompagner, car il est probable que la personne qui est responsable d'eux ait changé à la suite de l'emprisonnement, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit du père. La nouvelle personne en charge (qui n'est habituellement pas membre de la famille) ne voudra ou ne pourra peut-être pas les accompagner, étant sollicitée par d'autres tâches, et l'enfant, de son côté, peut être soumis à des pressions de la part du parent emprisonné qui souhaite souvent plus de visites qu'il n'est possible d'en organiser.⁹⁵ (Voir ci-dessous le chapitre intitulé *La vie à l'extérieur*, pour de plus amples détails sur les personnes en charge, substituts des parents).
- **Visites non accompagnées:** Certains enfants, notamment palestiniens vivant dans les Territoires palestiniens occupés (TPO), vont voir en prison des parents ou d'autres membres de leur famille sans être accompagnés. Les enfants

⁹² Action for Prisoners Families (2006) *Press release: Record numbers call helpline as families face Christmas with a loved one in jail* sur le site <http://www.prisonersfamilies.org.uk/opus719.html> (consulté en mars 2007).

⁹³ Associated Press (2006) "A long way from home, Hawaiian inmates held in eastern Kentucky", sur le site www.kentucky.com (consulté en février 2006). Ces parents emprisonnés sont confrontés à un grand nombre des difficultés auxquelles font face les ceux qui sont détenus à l'étranger, en raison de la distance.

⁹⁴ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.12

⁹⁵ Ria Wolleswinkel (2002) "Children of Imprisoned Parents" dans Jan Willems (rédacteur) *Developmental and Autonomy Rights of Children: Empowering Children, Caregivers and Communities* (Intersentia), p.203

palestiniens non accompagnés qui vont faire des visites en prison sont particulièrement dignes d'attention, parce que, étant âgés de moins de 16 ans, ils sont exempts des règles qui exigent des Palestiniens vivant dans les TPO une autorisation pour aller voir des parents dans les prisons israéliennes; cela signifie que des enfants sont souvent les seuls membres de la famille susceptibles d'aller voir leurs parents.⁹⁶ En ce qui concerne l'organisation des visites, le trajet jusqu'à la prison, la visite au parent emprisonné, les effets de tout cela sur le reste de leur vie (par exemple la scolarité perturbée), ces enfants sont dans la même situation que les autres, mais sans le soutien de parents ou de personnes accompagnantes pendant la visite.

- **Les enfants qui ne vont pas en visite:** Tous les enfants ne participent pas à toutes les visites. Du fait des restrictions imposées par la prison concernant le nombre ou le genre de visiteurs autorisés, des empêchements que peuvent avoir les enfants, de la répugnance qu'ils ont à aller en visite, ou si leur présence n'est pas appropriée, tous les enfants ou quelques uns d'entre eux doivent rester à la maison. Il faudra alors trouver des personnes prenant soin d'eux pendant ce temps, dans certains cas les payer (ce qui constitue une charge de plus pour le budget familial déjà serré).
- **Réservations:** Parfois, il faut organiser les visites à l'avance avec les autorités carcérales. Lorsque les services chargés des réservations ne sont pas efficaces, ou que les familles n'y ont pas accès, les visites peuvent devenir impossibles, sans que la famille n'y puisse rien, ce qui est une source de frustrations supplémentaires. Dans une prison du Royaume Uni par exemple, en l'espace d'un mois, 83,5% des appels au bureau des réservations fonctionnant par téléphone ont trouvé la ligne occupée,⁹⁷ tandis que le système de réservations par téléphone ou Internet de la Prison centrale d'Amritsar n'est pas toujours accessible aux visiteurs potentiels.⁹⁸

Lorsque les enfants parviennent à la prison, il se peut que l'expérience se révèle profondément insatisfaisante. Les restrictions dans la durée et les conditions des visites (Sont-elles surveillées par des gardiens? Le contact physique est-il autorisé entre parents et enfants?), de même que les installations prévues sans que soient pris en compte les effets qu'elles peuvent avoir sur des enfants peuvent faire de toute la visite une expérience pénible pour les enfants (et les accompagnants) et réduire la probabilité d'autres visites.⁹⁹ Une étude menée aux Etats-Unis constate que la plupart des enfants qui sont allés voir des parents emprisonnés n'y sont allés qu'une seule fois à cause de la manière négative dont ils ont vécu la visite: devoir parler à travers une paroi de verre, au moyen d'un téléphone, et de voir un conflit surgir dans le parloir¹⁰⁰ les avait bouleversés.

Les aspects négatifs des visites comprennent:

⁹⁶ Anat Barsella (2006) "Barred from Contact: Violation of the Right to Visit Palestinians Held in Israeli Prisons" (B'Tselem).

⁹⁷ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.12

⁹⁸ "Now, online booking to meet prisoners" sur le site *Indian NGOs*: <http://www.indianguos.com/news/prisons.htm> (consulté en mars 2007).

⁹⁹ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.445

¹⁰⁰ Anne Dannerbeck (s.d.) *Differences between Delinquent Youth with and without a Parental History of Incarceration: Final Report on the Project* (School of Social Work, University of Missouri), p.16

- **Une architecture et une disposition peu adaptées aux enfants:** De nombreuses prisons sont conçues sans égard pour l'impact qu'elles auront sur des enfants en visite. Des salles d'attente inconfortables et sévères, des contrôles de sécurité intimidants (comme par exemple des fouilles avec des chiens policiers, ou le fait de passer une série de portes verrouillées pour accéder au prisonnier), et une absence d'installations prévues pour manger ou jouer sont des aspects qui peuvent rendre l'expérience de la visite très désagréable.¹⁰¹
- **Conditions inappropriées pour la rencontre:** Les rencontres dans des environnements austères ou peu accueillants, ou assorties de restrictions sur ce qui est autorisé (par exemple interdiction du contact physique, la parole étant seule autorisée) peuvent ne pas convenir aux enfants et les perturber. Les petits enfants, en particulier, ont besoin d'activités pour éviter qu'ils ne s'ennuient et et ne s'agitent. Certains types d'environnement sont particulièrement inadéquats: "les visites fermées (derrière une paroi de verre) étaient considérées par les femmes comme horribles, [alors que] les enfants étaient stupéfaits et avaient peur".¹⁰²
- **Attitudes négatives du personnel:** Les enfants en visite sont différents des visiteurs adultes, mais certains membres du personnel des prisons n'en tiennent souvent pas compte lorsqu'ils surveillent les visites. Des employés qui ne sourient pas ni ne réagissent et ceux qui n'expliquent pas ce qu'ils sont en train de faire et pourquoi ils le font peuvent bouleverser des enfants en visite. Il arrive que les enfants se fatiguent ou s'ennuient et qu'ils se comportent mal,¹⁰³ notamment lorsqu'ils doivent rester assis et attendre pendant longtemps ou qu'ils dû faire un long trajet jusqu'à la prison. Le personnel devrait être conscient de la manière dont les enfants peuvent se comporter et de ce qui en est la cause et savoir comment faire au mieux pour aider à répondre aux besoins de l'enfant et à ses intérêts. La sœur d'un jeune détenu dans une prison du Royaume Uni, âgée de 12 ans, donnait son opinion sur le personnel de la prison en ces termes: "la manière dont les employés vous regardent est un peu étrange. Vous ne pouvez même pas l'approcher [le frère emprisonné], vous ne pouvez pas l'embrasser, parce que si vous le faites, ils fouillent mon frère; alors, j'essaie de me tenir à distance pour qu'ils ne lui fassent pas perdre son temps."¹⁰⁴

¹⁰¹ Description des installations prévues pour les visites dans une prison aux Etats Unis: "la salle d'attente de la prison ... consistait en une petite pièce contenant près de 50 chaises en plastique (rivées au sol), des toilettes, et une aire de 'contrôle' sécurisée où un employé était présent derrière un guichet. Les visiteurs devaient attendre entre 30 et 60 minutes avant d'être appelés par leur nom de famille pour aller voir le membre de leur famille. A l'appel de leur nom, les membres de la famille passaient une porte verrouillée et un détecteur à métaux avant d'entrer dans un ascenseur. Sorties de l'ascenseur aux étages où ils étaient attendus, ces personnes passaient par une autre porte verrouillée et pénétraient dans un lieu où se trouvaient plusieurs cabines ouvertes. Dans cette prison, le règlement autorisait chacun des membres de la famille à faire une visite de 20 minutes, assis dans une cabine, en utilisant un téléphone pour parler au détenu qui était assis en face d'eux dans une autre cabine, derrière une paroi de plexiglas. Le contact physique était interdit et rendu impossible entre le détenu et les membres de sa famille." Joyce A. Arditti et al. (2003) "Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children" dans *Family Relations* Vol. 52, No. 3, p.197

¹⁰² Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.455

¹⁰³ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.12

¹⁰⁴ Rosie Meek (2006) *When big brother goes inside: The experiences of younger siblings of young men in prison* (The Howard League for Penal Reform), p.15

- **Absence d'intimité:** Les parents et les enfants souhaitent souvent passer du temps ensemble en privé, loin des autres détenus, des employés ou même d'autres membres de la famille.¹⁰⁵ Mais c'est souvent chose impossible à cause des règlements qui interdisent des visites privées (sans surveillance). Des visites échelonnées, où divers membres de la famille voient tour à tour le parent emprisonné, peuvent être refusées, ce qui affecte la nature et la qualité du temps passé ensemble. Les parents peuvent souhaiter passer quelques instants ensemble, sans être interrompus par les enfants, mais il arrive que ce soit impossible s'il n'existe pas de dispositions prévues pour eux (par exemple des crèches).

Lorsque les visites à la prison sont vécues par les enfants de manière négative et pénible, les effets vont au-delà d'une simple visite désagréable. En créant un environnement dans lequel les enfants n'ont pas envie ou se sentent incapables d'aller à la prison, les autorités carcérales mettent des limites (et nuisent potentiellement)¹⁰⁶ aux relations de l'enfant avec son parent emprisonné et on peut s'attendre à toutes les conséquences négatives que cela peut entraîner pour le bien-être des deux parties et pour le taux de récidive. Les enfants ont droit aux relations avec leurs parents et il importe que les autorités carcérales prennent des mesures pratiques pour supprimer ce qui leur fait obstacle. Heureusement, dans le domaine des visites, de nombreuses idées novatrices sont mises en œuvre, et il existe des exemples de bonne pratique, même si c'est souvent de manière fragmentaire.

Des groupes de bénévoles et des organisations caritatives, ainsi que certaines administrations carcérales ont parfois aidé les familles à se rendre à la prison, soit par une assistance financière (comme le projet d'assistance aux visites en prison du gouvernement britannique¹⁰⁷), soit en fournissant leurs services gratuitement ou en offrant des subsides. Une organisation du New Jersey, aux Etats-Unis, combine les transports subventionnés à une éducation à la santé en recrutant des fonctionnaires de santé publique "pour instruire pendant le trajet les personnes qui se trouvent dans les bus – et ne peuvent pas s'en aller – sur les soins de santé primaire ainsi que sur le test du VIH et du SIDA".¹⁰⁸ L'organisation non gouvernementale française Relais Enfant Parents a établi des services d'accompagnement pour permettre à des enfants d'aller voir leurs parents en prison, même si les personnes qui en ont la charge ne peuvent pas y aller avec eux.¹⁰⁹

En aidant les familles de détenus à comprendre à l'avance ce qui va se passer au cours de la visite, on peut alléger les soucis des visiteurs et les aider à suivre les procédures de la prison. Certaines autorités carcérales ont produit des dépliants ou d'autres

¹⁰⁵ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.455

¹⁰⁶ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.450

¹⁰⁷ Liz Ayre et al. (rédacteurs) (2006) *Children of Imprisoned Parents: European Perspectives on Good Practice*, p.50. Cependant, le projet d'assistance (Assisted Prison Visits Scheme) ne vaut que pour les familles dont le revenu ne dépasse pas un certain niveau, ni à ceux vivant des modèles familiaux non conventionnels qui, bien que de plus en plus fréquents, ne sont pas reconnus par le projet" (Adrienne Katz (2002-3) "Parents in Prison" dans *Criminal Justice Matters*, No. 50). La nature de ces modèles non conventionnels n'est malheureusement pas précisée.

¹⁰⁸ Edwin C. Hostetter and Dorothea T. Jinnah (1993) *Research Summary: Families of Adult Prisoners* (Prison Fellowship Ministries).

¹⁰⁹ Correspondance personnelle de Kate Philbrick, Présidente de EuroCHIPS, avec QUNO.

publications qui décrivent par le menu la marche à suivre lors des visites et il existe des services d'assistance téléphonique, offerts par des organisations caritatives, pour les familles qui ont des questions à poser sur les visites ou d'autres aspects de l'emprisonnement des parents.¹¹⁰ Il y a aussi des cas de bénévoles formés qui accompagnent des femmes lors de leur première visite à leur partenaire en prison, qui leur expliquent les règlements de la prison et les soutiennent.¹¹¹ Il n'est pas sûr qu'il existe des programmes de formation à l'accompagnement des enfants ou des dépliants sous une forme "adaptée aux enfants";¹¹² si ce n'est pas le cas, il faudrait songer à combler cette lacune.

Certaines prisons sont mieux adaptées aux enfants que d'autres, notamment celles qui ont été planifiées en pensant à eux. Elles offrent par exemple des lieux de visite réservés et/ou physiquement séparés du reste de la prison. On a recommandé des éléments tels que des salles à langer, des jouets avec lesquels les enfants peuvent jouer avant et pendant les visites et un mobilier de couleurs gaies pour améliorer les conditions dans lesquelles les enfants voient leurs parents en prison.¹¹³ Même les prisons que les enfants trouvent d'habitude peu accueillantes connaissent parfois des améliorations temporaires: pendant la période de Noël 2006, la prison de Westgate, aux Bermudes, a placé des arbres de Noël dans les parloirs, le personnel de la prison était en civil et non en uniforme et on a accordé aux familles des droits de visites spéciaux.¹¹⁴

De nombreuses prisons ont des programmes et organisent des manifestations et des cours destinées à soutenir et à renforcer les relations des enfants avec leurs parents en prison. Un projet de l'Etat de Victoria, en Australie, "offre aux pères l'occasion de mettre en pratique leur art d'être pères ... Des locaux adaptés aux enfants, où règne une atmosphère détendue et où se trouvent des jouets convenant aux différents âges et d'autres ressources permettent des jeux encadrés. Le programme offre aussi l'occasion aux enfants de visiter leurs pères sans que leur gardien principal soit présent et de participer à des travaux de groupe avec d'autres parents prisonniers."¹¹⁵ Au Kenya, la prison pour femmes de Thika a inauguré en 2007 des "Journées de parents à distance" (d'après un projet semblable existant en Chine), dont l'une des raisons est l'effet positif des contacts familiaux sur la réintégration.¹¹⁶ Certaines initiatives s'efforcent de "normaliser" les visites, en cherchant à les faire ressembler davantage aux conditions du monde extérieur familières aux enfants. Si l'on diminue par exemple l'impression

¹¹⁰ Action for Prisoners Families (2006) *Press release: Record numbers call helpline as families face Christmas with a loved one in jail* sur le site <http://www.prisonersfamilies.org.uk/opus719.html> (consulté en mars 2007).

¹¹¹ Edwin C. Hostetter and Dorothea T. Jinnah (1993) *Research Summary: Families of Adult Prisoners* (Prison Fellowship Ministries).

¹¹² Des versions "adaptées aux enfants" peuvent offrir par exemple un langage compréhensible, une impression en grands caractères et des illustrations.

¹¹³ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.38

¹¹⁴ Nigel Regan (2006) "Making the best of a Christmas behind bars" dans *Bermuda Sun* <http://www.bermudasun.bm/main.asp?SectionID=24&SubSectionID=270&ArticleID=31919&TM=85359.85> (consulté en mars 2007).

¹¹⁵ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.38

¹¹⁶ Peter Opiyo (2007) "Joy amid despair: Women's Prison hosts families of inmates" dans *East African Standard* http://www.eastandard.net/archives/cl/hm_news/news.php?articleid=1143963274&date=3/1/2007 (consulté en janvier 2007).

d'être dans une institution, notamment en faisant en sorte que les rencontres aient lieu dans des locaux adaptés aux enfants ou que le personnel en charge lors des visites soit habillé en civil,¹¹⁷ on peut beaucoup améliorer la qualité de la visite pour l'enfant. Dans certaines prisons danoises, les enfants sont autorisés à aller dans la chambre de leur parent et d'y faire leur visite.¹¹⁸ Ces manières de faire peuvent inciter les enfants à souhaiter d'autres visites et à renforcer leur lien avec leur parent, ce qui entraîne des effets positifs pour une réunification réussie de la famille, après la libération de la personne emprisonnée, et réduit la probabilité de récidive.

La durée de la visite peut aussi influencer la mesure dans laquelle elle est vécue positivement. Les familles préfèrent à de brèves visites celles qui durent toute une journée et où l'on peut passer la nuit et même un weekend, lorsqu'elles existent.¹¹⁹ Ce système de visites prolongées (comme le programme 'Unités de Visite Familiale en France') permet à plusieurs membres de la famille de passer un certain temps ensemble, en privé, sans que les gardiens soient présents. Ils peuvent se retrouver dans un secteur spécial de la prison et organiser leurs repas et leurs activités. Des programmes semblables existent ailleurs: "Dans des pays de l'ancien bloc soviétique, même si les conditions de détention ne sont pas bonnes sous d'autres aspects, il est normal de fournir un lieu accueillant avec un espace pour faire la cuisine et manger ensemble où les familles rejoignent le prisonnier pour des visites de plusieurs jours."¹²⁰ Des évaluations de ces programmes ont montré leurs effets positifs qui sont, notamment, de "prendre en compte l'effet de l'emprisonnement sur le délinquant considéré comme "membre d'une famille", de renforcer les relations familiales, d'aider les détenus à se considérer eux-mêmes comme des membres à part entière de leur famille et de leur communauté (effet de 'désinstitutionnalisation') et d'appuyer le potentiel de réintégration dans la société, ce qui réduit le besoin d'instances de suivi."¹²¹

Bonne pratique

Les enfants dont les mères sont détenues à la Maison Tanguay à Montréal, au Canada, peuvent passer avec elles deux jours par semaine dans une caravane sur le terrain de l'institution, grâce à un programme de Continuité-famille auprès des détenues et ex-détenues (CFAD). Pendant ce temps, la mère prend soin des enfants. Le CFAD offre aussi aux mères des cours sur l'éducation, des activités aux familles (visites du dimanche au gymnase) et aux enfants des occasions de rencontrer d'autres jeunes qui sont dans la même situation. Après leur libération, les femmes ont accès à d'autres services du CFAD: information, nourriture, vêtements d'occasion collectés par les soins de l'organisation ainsi qu'une continuation des cours pour parents.¹²²

¹¹⁷ Edwin C. Hostetter and Dorothea T. Jinnah (1993) *Research Summary: Families of Adult Prisoners* (Prison Fellowship Ministries).

¹¹⁸ Conseil Quaker pour les affaires européennes, *Women in Prison: A Review of Conditions in Member States of the Council of Europe* (à paraître).

¹¹⁹ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.455

¹²⁰ Kate Philbrick, Présidente de EuroCHIPS, lettre adressée à QUNO.

¹²¹ Alison Cunningham and Linda Baker (2003) *Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment*, pp.47-9

¹²² Alison Cunningham and Linda Baker (2003) *Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment*, pp.47-9

Un grand nombre des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés sont particulièrement aiguës lorsqu'ils vont visiter leur mère, plutôt que leur père. Les trajets à parcourir tendent à être plus longs dans ce cas, parce que les prisons pour femmes sont moins nombreuses. Il est plus fréquent que les enfants doivent déménager / être confiés à la charge d'une autre personne lorsque c'est leur mère, et non leur père qui est en prison; de ce fait, il peut être plus difficile de trouver quelqu'un pour les accompagner, car les personnes en charge peuvent avoir d'autres tâches à remplir, par exemple le soin de leurs propres enfants, ou elles peuvent ne pas vouloir accompagner l'enfant. Cependant, bien que de tels problèmes puissent se poser, une étude a montré qu'un nombre de mères légèrement supérieur à celui des pères ont reçu la visite de leurs enfants (46% pour 43%).¹²³

Les enfants de prisonniers étrangers peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires. Les étrangers non résidents ont moins de chances de recevoir des visites, ce qui augmente leur sentiment d'isolement et peut rendre plus difficile le maintien des contacts entre parents et enfants. Les étrangers résidents auront des visites si des membres de leur famille habitent le pays, mais ceux qui viennent les voir (dont les enfants) connaîtront des difficultés s'ils ne maîtrisent pas la langue locale ou ne comprennent pas les coutumes et les normes en vigueur.

Des préoccupations se sont fait jour sur la mesure dans laquelle les prisons peuvent exploiter le désir et le besoin de la famille de voir des membres de leur parenté emprisonnés. Des perspectives féministes sur l'emprisonnement ont fait valoir l'argument selon lequel il peut arriver que les familles des prisonniers (en particulier leurs femmes) soient "exploitées par un système qui les considère comme des solutions à bon marché à des problèmes dus à l'emprisonnement et que l'on profite de leur 'bonne volonté pour utiliser leurs ressources en temps et leurs sentiments pour les plier aux exigences des horaires précis des contrôles'. En conséquence, la prison a tendance à exercer un contrôle sur 'la vie des familles à l'extérieur, et à imposer une importante privation de liberté ... en ce qui concerne [leur] temps et un contrôle sur [leurs] ... ressources matérielles'. Ainsi, les partenaires et les parents [et les enfants] des prisonniers sont introduits dans la sphère pénale au travers de 'leurs difficultés, des apports économiques à l'Etat et/ou leur châtement occultes'."¹²⁴

Il se peut que certaines des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés lorsqu'ils visitent des parents emprisonnés résultent d'attitudes officielles qui, implicitement ou explicitement, considèrent les visites des familles comme un privilège accordé aux détenus et qui peut être retiré, plutôt que comme un droit de leurs enfants qui doit être sauvegardé. Une feuille d'information du Département de la justice pénale du Texas déclare: "Les visites de contact sont un privilège qui n'est accordé qu'aux délinquants qui ont fait preuve d'un comportement satisfaisant et ne constituent pas une menace pour la sécurité des visiteurs de l'institution." Une telle attitude ne prend pas en considération les effets que de telles restrictions peuvent avoir sur les enfants ni la

¹²³ Christopher J. Mumola (2000) *Incarcerated Parents and Their Children* (US Department of Justice), p.5

¹²⁴ A. Aungles (1993) *Penal policies: The hidden contracts*, cité dans Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p10.

mesure dans laquelle elles portent atteinte à leurs besoins et à leurs droits, notamment le droit à la relation avec leurs parents, "même s'ils ne sont pas des parents modèles."¹²⁵

Etre parent en prison, un parent proche et actif, "est extrêmement difficile".¹²⁶ Mais si l'on y réussit, cela aura des conséquences importantes sur la manière dont les enfants s'en sortent pendant que leur parent purge sa peine et par la suite. De nombreux parents emprisonnés souhaitent vivement maintenir et développer leur relation avec leurs enfants, particulièrement ceux "qui ont suivi des programmes de développement personnel durant leur détention et ont découvert certains aspects de leur propre comportement acquis. Il est douloureux pour ces hommes et ces femmes de reconnaître après coup les barrières qui ont fait obstacle à leur propre développement. Il est encore plus douloureux d'assister impuissants, de leur prison, au spectacle de leurs enfants qui prennent le même chemin."¹²⁷ Les obstacles et les restrictions mises aux contacts, en particulier au contact direct que représentent les visites, empêchent les parents d'exercer une influence positive sur la vie de leurs enfants et dénie aux enfants de jouir du droit à la relation avec leurs parents.

Parents dans le couloir de la mort

Le fait d'avoir un membre de sa famille condamné à mort peut être extrêmement traumatisant. Entre la condamnation et l'exécution, de nombreuses années peuvent s'écouler, provoquant "dans la famille des réactions de deuil prolongées et déformées. Trois des caractéristiques du deuil largement répandues sont l'auto-accusation (qui détruit l'estime de soi), l'isolement social (qui emprisonne les familles chez elles) et le sentiment d'impuissance (qui reflète l'impossibilité de changer la sentence)".¹²⁸

L'incertitude qui règne concernant la date à laquelle le prisonnier sera exécuté et s'il sera exécuté "continue à ouvrir des blessures extrêmement difficiles à guérir."¹²⁹ Les familles des prisonniers du couloir de la mort se sentent traumatisées, peut-être même frappées d'ostracisme de la part de leur entourage et aliénées par rapport à d'autres membres de la famille en raison d'opinions différentes sur la peine de mort.¹³⁰

Il arrive que les enfants soient très gravement affectés par la condamnation à mort. Selon Sam Shepard dont le père était dans le couloir de la mort: "Le coup est massif, tant au plan physique qu'émotionnel. C'est pourquoi cela détruit les gens. Les communautés traitent les familles de la même manière. Elles deviennent le bouc émissaire de la société".¹³¹ Un enfant dont le père avait été exécuté après avoir passé

¹²⁵ Ellen Barry, citée dans Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.162

¹²⁶ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.455

¹²⁷ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.38

¹²⁸ Edwin C. Hostetter and Dorothea T. Jinnah (1993) *Research Summary: Families of Adult Prisoners* (Prison Fellowship Ministries).

¹²⁹ ¹²⁹ Rachel King (2006) "The Impact of Capital Punishment on Families of Defendants and Murder Victims' Family Members" dans *Judicare* March-April 2006, p.294

¹³⁰ Rachel King (2006) "The Impact of Capital Punishment on Families of Defendants and Murder Victims' Family Members" dans *Judicare* March-April 2006, pp.292, 294

¹³¹ Sam Shepard, citée dans *The Death Penalty 2*, sur le site

dix ans dans le couloir de la mort "a été anéanti par la décision. Il est devenu très perturbé et déprimé [et après] ... l'exécution, a commencé à avoir maille à partir avec la loi; en l'espace d'un an, il était inculpé d'un meurtre et encourait à son tour la peine capitale".¹³²

Les condamnés à mort sont souvent séparés des autres prisonniers et leurs conditions de détention sont différentes et ils n'ont fréquemment qu'un contact limité avec les membres de leur famille. Au Japon, où les prisonniers du couloir de la mort sont "techniquement 'en attente' de leur exécution, ils n'ont pas le même statut que les autres détenus et n'ont donc pas les mêmes droits qu'eux, notamment dans les domaines des visites, de la correspondance, de la promenade, etc."¹³³ Au Texas (États-Unis), les 'visites de contact' (permettant un quelconque contact physique avec le visiteur) sont interdites aux condamnés à mort; cette mesure, qui perturbe habituellement les enfants dans n'importe quelles circonstances, peut les bouleverser de façon toute particulière lorsqu'ils savent qu'il ne reste que peu de temps avant l'exécution de leur parent.

Enfants vivant en prison

Certains enfants vivent avec leur mère (ou, plus rarement, avec leur père) en prison. En théorie, cet état de choses ne dure pas; dans la plupart des juridictions il existe des lignes directrices qui stipulent l'âge maximum auquel un enfant peut demeurer en prison, variant de quelques mois à quelques années. Cependant, ces lignes directrices ne sont pas toujours respectées, soit parce qu'elles autorisent une certaine souplesse dans ces 'circonstances exceptionnelles', ou parce que les enfants n'ont personne pour les prendre en charge (en Inde par exemple, où des enfants de 15 ans seraient demeurés en prison avec leurs parents parce que personne n'était venu les chercher).¹³⁴ Certaines juridictions, notamment la Norvège, ne permettent pas que des enfants vivent en prison, quel que soit leur âge.¹³⁵

Des recherches indiquent que le fait de laisser de jeunes enfants (en âge préscolaire) en prison avec leur mère peut renforcer le lien entre la mère et l'enfant et éviter quelques uns des effets nuisibles de la séparation. Toutefois, les enfants devront vivre dans les mêmes conditions que les parents emprisonnés, ce qui souvent ne convient pas. Certains pays tels que le Cambodge ou l'Inde¹³⁶ ne prévoient pas toujours des allocations supplémentaires de nourriture pour les enfants, ce qui signifie que les parents doivent partager avec leurs enfants des repas (souvent insuffisant et/ou inadéquats).¹³⁷ En outre, les mères dont les enfants sont en prison avec elles

[http://www.ur.se/sprak/engelska/pdfdocs/engelska_ht99/death2.pdf#search="Tina%20Tafero%20Death%20Penalty](http://www.ur.se/sprak/engelska/pdfdocs/engelska_ht99/death2.pdf#search=) (consulté en avril 2007).

¹³² Rachel King (2006) "The Impact of Capital Punishment on Families of Defendants and Murder Victims' Family Members" dans *Judicare* March-April 2006, p.296

¹³³ Amnesty International (1997) *The death penalty: summary of concerns – Japan*, sur le site <http://web.amnesty.org/library/Index/engASA220011997> (consulté en décembre 2006).

¹³⁴ IANS (2007) "No takers for children of jailed parents" dans *PxPG news*, sur le site http://www.rxpnews.com/india/No-takers-for-children-of-jailed-parents_11779.shtml (consulté en mars 2007).

¹³⁵ Conseil Quaker pour les affaires européennes *Women in Prison: A Review of Conditions in Member States of the Council of Europe* (à paraître).

¹³⁶ Rakesh Shukla (2006) "Looking after children of women prisoners" sur le site *Infochange analysis* <http://www.infochangeindia.org/analysis128.jsp> (consulté en mars 2007).

¹³⁷ Hillary Margolis (2002) *Innocent Prisoners: a LICADHO report on the rights of children growing up in prisons*, pp.15-16

trouveront difficile de ne jamais avoir aucun répit et ne seront donc pas en mesure de profiter des possibilités de formation ou de travail offertes par la prison si aucune disposition n'existe pour la prise en charge des enfants.¹³⁸ Cela peut nuire à leurs chances d'une bonne réinsertion dans la société à leur sortie de prison, ce qui peut avoir des répercussions sur leurs enfants.

La controverse bat son plein – et aucun consensus n'est en vue – sur la question de savoir si les enfants devraient rester en prison avec leurs parents, et si oui, à quel âge ils devraient en sortir. Evidemment, les conditions de détention et la nature des dispositions possibles pour la garde des enfants ailleurs doivent être prises en compte. Il y a cependant accord sur le fait que pendant la durée de leur séjour en prison avec leurs parents, la vie des enfants doit être aussi semblable que possible à celle qu'ils mèneraient à l'extérieur et ils ne devraient pas être sujets aux restrictions de liberté auxquelles les autres résidents de la prison sont soumis.

Plusieurs prisons offrent des installations spéciales pour les enfants vivant avec leurs parents. Des logements pour mères et enfants sont souvent fournis¹³⁹ et certaines prisons disposent de crèches ou (comme c'est le cas de celle de Pul-i-Charki en Afghanistan¹⁴⁰) d'écoles pour les enfants de détenus. Ces installations font parfois partie des plans initiaux des prisons, mais du fait que les prisons pour femmes "ont [souvent] été construites sur un modèle établis pour des hommes ... les besoins humains des femmes accompagnées d'enfants ont été négligés".¹⁴¹ Certaines juridictions s'efforcent de changer cela: la Californie qui emprisonne les femmes "dans le cadre d'un système destiné à la clientèle principale, faite d'hommes,"¹⁴² a créé une Commission stratégique destinée à répondre aux questions de genre (Gender Responsive Strategies Commission) dont le mandat est de traiter les questions affectant les femmes emprisonnées.

D'autres programmes ont été créés pour venir en aide aux femmes enceintes et celles qui ont des nourrissons avec elles en prison. Le projet 'Melodias desde adentro' (Chants de l'intérieur) dans les prisons d'Argentine utilise la musique pour renforcer le lien entre les femmes enceintes et leurs enfants, avant et après la naissance.¹⁴³

Quelques avantages inattendus peuvent résulter de la présence d'enfants avec leurs parents en prison:

Je travaille comme bénévole dans la prison de Holloway [au Royaume Uni] et le taux d'allaitement est beaucoup plus élevé que dans le reste de la population locale, parce qu'il n'y a pas d'hommes pour s'y opposer ... [Les femmes] se soutiennent beaucoup mutuellement dans l'unité des mères avec enfants et elles

¹³⁸ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.36. D'un autre côté, la qualité de la relation mère-enfant peut être meilleure s'il existe un soutien dans la prise en charge des enfants (par exemple de la part d'autres prisonniers ou des cours d'éducation disponibles en prison), ou du fait que la mère est peu sollicitée par ailleurs.

¹³⁹ Penal Reform International (2006) *PRI Annual Report 2005*, p.22

¹⁴⁰ Brinley Bunton (2007) "22 to a cell - life in a notorious Afghan prison" dans *The Guardian*, London.

¹⁴¹ Marelize Schoeman and Marelise Basson (2006) *The Influence of Imprisonment on Infants and Young Children Incarcerated with their Mothers*, p.5

¹⁴² Kelly Davis (2007) "Welcome to the neighborhood: Will community prisons help or hurt women?" sur le site *San Diego Citybeat* <http://www.sdcitybeat.com/article.php?id=5357> (consulté en février 2007).

¹⁴³ Communication personnelle.

*allaitent et s'entraident. En l'absence d'un type qui pense que les seins [de sa femme] sont sa propriété, cela réussit très bien la plupart du temps.*¹⁴⁴

Cependant, ces avantages dépendent de la capacité de la mère d'avoir du lait, mais la lactation peut être compromise par une mauvaise alimentation. Selon une étude en provenance du Cambodge, sept femmes prisonnières sur dix ayant des enfants ont dit qu'elles ne pouvaient pas allaiter et/ou n'avaient pas suffisamment de lait pour leurs bébés.¹⁴⁵ Les autorités carcérales devraient veiller à ce que les femmes enceintes et celles qui allaitent reçoivent une alimentation adéquate, leur assurant, à elles et à leurs enfants, un développement sain.

Bonne pratique

Certaines prisons de l'Etat indien de Karnataka ont créé des crèches et des jardins d'enfants que fréquentent les enfants emprisonnés avec leurs parents, ceux des employés de la prison et ceux qui vivent dans le voisinage.¹⁴⁶ Ces établissements permettent d'éviter les doubles emplois (que constituerait une crèche pour les enfants de détenus et une autre pour les autres) ou la création of crèches n'ayant que très peu d'utilisateurs (il n'y avait que 29 enfants vivant avec leur mère dans les prisons du Karnataka en 2006).¹⁴⁷ Ce système permet d'atténuer le problème de l'isolement social qui touche les enfants vivant en prison en leur permettant de se mêler à ceux du voisinage. Cependant, les surveillantes (dont certaines mères emprisonnées) doivent veiller à ce que les enfants appartenant à l'un des groupes (p.ex. les enfants des prisonniers) ne soient pas stigmatisés par les autres.

Les enfants en prison passent peut-être plus de temps avec le parent détenu qu'ils ne le pourraient normalement, mais leurs relations avec les membres de la famille qui sont en liberté, les amis et le monde extérieur en général peuvent être très réduites. Un enfant qui avait vécu en prison jusqu'à l'âge de deux ans et demi "avait peur des hommes, [au début], parce qu'il vivait continuellement avec des femmes ... Il pleurait en voyant des arbres et de l'herbe."¹⁴⁸ Il arrive même que le contact avec d'autres parents emprisonnés soit difficile: des règles strictes séparant les femmes et les hommes dans les prisons indiennes ont pour effet que même si les deux parents sont détenus dans le même établissement, ils ne peuvent pas se voir, et c'est aussi le cas pour les enfants vivant avec eux.¹⁴⁹ Ces effets, de même que les conditions dans lesquelles les enfants vont vivre,¹⁵⁰ doivent être examinés au moment de décider si le fait de demeurer en prison correspond à l'intérêt supérieur de l'enfant.

¹⁴⁴ Women's Resource Centre (2006) *why women? The women's voluntary and community sector: changing lives changing communities changing society*.

¹⁴⁵ Hillary Margolis (2002) *Innocent Prisoners: a LICADHO report on the rights of children growing up in prisons*, p.17

¹⁴⁶ S. Rajendran (2007) "Nursery schools set up in all jails in the State" dans *The Hindu*.

¹⁴⁷ S. Rajendran (2007) "Nursery schools set up in all jails in the State" dans *The Hindu*.

¹⁴⁸ S. Sharen Green (s.d.) *Nour* (non publié).

¹⁴⁹ IANS (2007) "No takers for children of jailed parents" sur le site *PxPG news*: http://www.rxpnews.com/india/No-takers-for-children-of-jailed-parents_11779.shtml (consulté en mars 2007).

¹⁵⁰ Certains auteurs, comme Ria Wolleswinkel dans son étude de 2002 intitulée "Children of Imprisoned Parents", publiée dans Jan Willems (rédacteur) (2002) *Developmental and Autonomy Rights of Children: Empowering Children, Caregivers and Communities*, mettent en garde contre une

D'autre part, dans certains pays des établissements permettent à des couples dont les deux partenaires sont détenus de vivre avec leurs enfants dans une même unité de la prison. Celle d'Aranjuez, en Espagne, permet à des parents et à leurs enfants jusqu'à l'âge de 3 ans de vivre dans des "cellules familiales" meublées spécialement à cet effet, "avec berceau, personnages de Disney sur les murs et accès à une place de jeux à l'intérieur de l'établissement."¹⁵¹ Les parents reçoivent des cours d'éducation et peuvent cultiver le lien avec leurs enfants dans un environnement moins inhospitalier et menaçant que les cellules normales.

Une étude plus détaillée sur les enfants vivant en prison avec leurs mères emprisonnées a été publiée par le Bureau Quaker auprès des Nations Unies sous le titre: *Babies and Small Children Residing in Prisons* (Bébés et enfants en bas âge vivant en prison).¹⁵²

La vie à l'extérieur

L'emprisonnement d'un parent a sur les enfants des effets dont la portée dépasse de beaucoup la seule relation de l'enfant avec le parent détenu. Il affecte tous les aspects de sa vie, allant du lieu où il vit et de la manière dont il gère la situation à sa relation avec les autres membres de la famille et au statut social qu'il a dans la communauté locale. Il peut être particulièrement difficile de faire face à tous ces changements lorsqu'ils s'ajoutent à la perte d'un parent qui est allé en prison.

Quand c'est la mère qui est emprisonnée en particulier, la personne qui assume la charge principale de l'enfant peut changer, parce que ce sont les mères qui, le plus souvent, sont les principales (ou les seules) personnes à s'occuper des enfants (aux Etats-Unis "64% des mères emprisonnées vivaient avec leurs enfants [avant leur incarcération] alors que ce n'est le cas que de 14% des pères détenus").¹⁵³ Quand le père va en prison, la mère continue généralement à prendre soin d'eux,¹⁵⁴ mais lorsqu'il s'agit de la mère, les enfants demeurent sans personne adulte pour prendre soin d'eux et les surveiller et ils sont forcés d'aller vivre chez des parents, des amis, des voisins, des familles d'accueil ou dans des institutions officielles (ou des personnes étrangères doivent venir vivre avec eux). Certains enfants continuent à vivre, seuls, à la maison¹⁵⁵ et il arrive que certains n'aient plus de domicile. Ces nouvelles conditions de vie – qui affectent chaque année 8000 enfants au Royaume Uni¹⁵⁶ – peuvent être instables et les enfants sont alors forcés d'affronter "de multiples changements de personnes responsables d'eux pendant la détention d'un parent; il arrive fréquemment

surestimation des possibilités de créer en prison un climat adapté à l'enfant, [parce que] ... la prison en tant que telle est incompatible avec le fait d'élever des enfants."

¹⁵¹ Mar Roman (2007) "Toddlers behind bars: Spanish prison offers family cells for couples with children", sur le site

<http://www.cantonrep.com/index.php?ID=335464&Category=24> (consulté en février 2007).

¹⁵² Marlene Alejog (2005) *Babies and Small Children Residing in Prisons* (QUNO), disponible sur le site www.quno.org

¹⁵³ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.452

¹⁵⁴ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.6

¹⁵⁵ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) pp.18-21

¹⁵⁶ Action for Prisoners' Families, UK (2003) *Submission in response to the Green Paper Consultation 'Every Child Matters'*.

que ces personnes soient elles-mêmes en proie au désarroi et confrontées à des difficultés pratiques ... il y a donc des chances pour que de nombreux enfants doivent supporter une diminution de la qualité et de la stabilité des soins dont ils font l'objet durant la détention de leurs parents".¹⁵⁷

Les nouveaux lieux de vie, que ce soit chez des membres de leur famille ou des amis, des institutions ou des familles d'accueil, sont souvent temporaires. Les enfants seront à nouveau perturbés si les nouvelles personnes en charge ne veulent ou ne peuvent pas continuer à s'occuper d'eux et s'ils doivent à nouveau changer de lieu,¹⁵⁸ et peut-être vivre séparés de leurs frères et sœurs. Les enfants dont les mères sont emprisonnées à l'étranger pour trafic de drogue sont souvent confrontés à cette incertitude. Il arrive qu'on les place temporairement chez des amis ou des membres de leur famille et que la mère s'attende à pouvoir venir les chercher après quelques jours, mais si elle est arrêtée et incarcérée il faudra prendre des dispositions à long terme pour les enfants.

Lorsqu'il faut trouver une autre personne pour prendre soin des enfants, on préfère généralement s'adresser à des membres de la famille ou à quelqu'un que la personne détenue connaît. Une étude menée en Nouvelle Zélande a montré que près de la moitié des enfants placés chez d'autres personnes après l'incarcération de leur mère vont vivre chez des membres de la famille ou du whanau¹⁵⁹ (les grand-mères maternelles assument fréquemment cette tâche), un tiers va chez le père naturel de l'enfant ou chez le partenaire de la mère et le reste soit chez des amis de la mère, soit dans des familles d'accueil.¹⁶⁰ Les dispositions prises pour changer de personne responsable le sont souvent de manière informelle (c'est-à-dire sans en informer les autorités statutaires ou sans transfert officiel du droit de garde), parce que, souvent, les parents craignent que leurs enfants ne soient placés dans des institutions si les autorités entendent parler de la situation.¹⁶¹ De nombreux parents pensent que le fait de placer leurs enfants chez des membres de la parenté leur facilitera le maintien du contact avec eux.¹⁶²

Cependant, les dispositions prises pour remplacer le parent peuvent s'avérer insatisfaisantes, certains enfants étant placés dans des milieux dangereux où ils sont maltraités. "Les enfants placés sont extrêmement vulnérables ... [et] courent de beaucoup plus grands risques d'être maltraités, dans les foyers d'accueil, que leurs pairs dans l'ensemble de la population."¹⁶³ Certains enfants ont été placés dans des familles où les parents emprisonnés avaient eux-mêmes subi des violences pendant leur adolescence.¹⁶⁴ Le risque existe que les enfants dont les parents sont dans des circuits du crime organisé soient pris pour cible: les enfants de 'mules' (personnes passant en fraude de petites quantités de drogue d'un pays à l'autre) peuvent être menacés si les trafiquants pensent que la mule a pris la fuite en emportant la drogue.¹⁶⁵ Si les frères

¹⁵⁷ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.451

¹⁵⁸ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.7

¹⁵⁹ Whanau est un terme maori qui désigne la famille ou un groupe formé de personnes de la parenté.

¹⁶⁰ Venezia Kingi (2000) *The Children of Women in Prison: A New Zealand Study*, p.3

¹⁶¹ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.18

¹⁶² Emma Stanley and Stuart Byrne (2000) *Mothers in prison: coping with separation from children* (University of South Australia), p.2

¹⁶³ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.145

¹⁶⁴ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.7

¹⁶⁵ Conseil Quaker pour les affaires européennes, *Women in Prison: A Review of Conditions in Member States of the Council of Europe* (à paraître).

et sœurs sont séparés et sont placés chez des personnes différentes (cela peut venir du fait qu'une seule famille ne peut pas les héberger tous, que l'un des enfants vit déjà ailleurs) le contact qu'ils ont entre eux et l'aide qu'ils peuvent s'apporter seront limités. Il arrive qu'un aîné s'empare d'un rôle pseudo-parental à l'égard des plus jeunes,¹⁶⁶ de sorte que la séparation peut être un élément particulièrement perturbateur lorsque le vrai parent leur a aussi été enlevé récemment.

L'emprisonnement d'un parent peut affecter tous les aspects de la vie des enfants. Ils peuvent avoir à changer de domicile et de quartier, parce que c'est là que vit la personne qui prend soin d'eux, ou parce que l'intrusion des médias ou l'attention qu'attire la famille ont rendu intolérable le lieu où ils habitaient avant l'emprisonnement,¹⁶⁷ ou encore que la famille n'a plus les moyens de garder son logement. La scolarité des enfants, les groupes d'amis et les réseaux de soutien, particulièrement indispensables en temps de crise,¹⁶⁸ peuvent se démanteler lors d'un déménagement. Où qu'ils vivent, leur vie quotidienne va probablement changer (ils devront par exemple assumer des tâches domestiques que le parent emprisonné exécutait auparavant).

La scolarité des enfants peut être affectée de diverses manières, dont quelques unes ont été mentionnées plus haut. Le fait de prendre du temps pour aller voir un parent en prison ne perturbe pas seulement la scolarité, mais peut aussi créer des problèmes si l'école ne le reconnaît pas comme "une absence justifiée".¹⁶⁹ Les brutalités de la part d'autres enfants (liées à la stigmatisation en raison du parent emprisonné) et le manque de sensibilité d'enseignants qui ne savent pas ce qui est arrivé peuvent laisser des marques.¹⁷⁰ Un enfant s'exprime en ces termes:

[Je veux changer d'école.] On n'arrête pas de me harceler – les autres me tapent et ça finit par une bagarre ... et pour finir, je suis noté.¹⁷¹

Les changements émotionnels et comportementaux par lesquels les enfants passent à la suite de l'emprisonnement d'un parent peuvent se retrouver en classe. S'ils deviennent perturbateurs ou agressifs,¹⁷² la scolarité de leurs camarades s'en trouvera affectée; si leur travail ou leur comportement se détériorent, ils devront faire l'objet d'une attention particulière de la part des enseignants. Certaines recherches ont suggéré que les enfants de parents emprisonnés peuvent profiter des mêmes soutiens que ceux que l'on

¹⁶⁶ Rosie Meek (2006) *When big brother goes inside: The experiences of younger siblings of young men in prison* (The Howard League for Penal Reform).

¹⁶⁷ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.36

¹⁶⁸ Ann Cunningham (2001) "Forgotten Families – the impacts of imprisonment" dans *Family Matters* Winter 2001, p.36

¹⁶⁹ Lucy Gampell (2002-3) "Who's Guilty?" dans *Criminal Justice Matters* No. 50, p.23

¹⁷⁰ Rosie Meek (2006) *When big brother goes inside: The experiences of younger siblings of young men in prison* (The Howard League for Penal Reform), p.13

¹⁷¹ Alison Cunningham and Linda Baker (2003) *Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment*, p.40. 'Être noté' est une forme de punition où le comportement de l'enfant est étroitement surveillé et rapporté à l'autorité scolaire.

¹⁷² Rachel Gottlieb (2006) "The Kids Do Time, Too" dans *The Hartford Courant*, November 12, 2006 http://www.mail-archive.com/kids_counsel-1@listserv.uconn.edu/msg00733.html (consulté en mars 2007).

offre à des élèves qui souffrent de crises familiales ou ont des difficultés à apprendre.¹⁷³

Les personnes qui ont la charge des enfants subissent aussi le contrecoup de l'emprisonnement du parent et la manière dont elles réagissent peut avoir de grands effets sur eux. Nombre d'entre elles remarquent un changement par rapport à leurs responsabilités antérieures, même si elles prenaient soin des enfants avant l'emprisonnement. Il peut arriver qu'elles doivent trouver du travail pour avoir assez d'argent pour la famille ou, inversement, renoncer à leur travail pour pouvoir prendre soin des enfants. Selon une étude, il est fréquent que les mères dont le partenaire est en prison quittent un travail salarié à la suite de l'emprisonnement.¹⁷⁴ Ces personnes sont nombreuses à vivre dans des situations financières difficiles; aux Etats-Unis, près des deux tiers des enfants élevés par des grand-mères non mariées connaissent la pauvreté.¹⁷⁵ Si la personne a d'autres charges (par exemple ses propres enfants), il faudra prendre en considération leurs intérêts, au même titre que ceux des enfants des personnes détenues.

Les responsabilités accrues que doivent assumer ces personnes peuvent être source de tension et les forcer à demander beaucoup d'aide à leur propre réseau de soutien (composé généralement de membres de la famille et d'amis).¹⁷⁶ Leurs responsabilités de prise en charge peuvent être dominantes, en particulier lorsqu'elles sont seules à prendre soin des enfants, disposant de ce fait peu de temps pour elles-mêmes;¹⁷⁷ certaines disent "vivre dans une prison sans barreaux".¹⁷⁸ Une étude en provenance des Etats-Unis indique que 32% des grand-mères en charge d'enfants de personnes détenues correspondent aux critères de la dépression, alors que la proportion est de 19% pour les autres grand—mères.¹⁷⁹ Il arrive que les personnes à qui les enfants sont confiés aient des doutes sur leur capacité de les contrôler¹⁸⁰ ou sur leur adéquation en tant que parents, notamment s'il s'agit de grands-parents dont les propres enfants sont en prison.¹⁸¹

Si de nombreuses personnes d'une communauté donnée sont incarcérées, les autres peuvent s'en trouver affectées: "Quand les pères (aborigènes australiens) et de jeunes hommes célibataires sont enlevés à leur communautés et mis en prison, la composition

¹⁷³ Alison Cunningham and Linda Baker (2003) *Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment*, p.34

¹⁷⁴ Joyce A. Arditti et al. (2003) "Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children" dans *Family Relations* Vol. 52, No. 3, p.201

¹⁷⁵ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.116. Cette population est plus importante qu'il ne pourrait le sembler, parce que ce sont fréquemment les grand-mères qui prennent soin des enfants durant l'emprisonnement.

¹⁷⁶ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.9

¹⁷⁷ Joyce A. Arditti et al. (2003) "Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children" dans *Family Relations* Vol. 52, No. 3, p.200

¹⁷⁸ Ria Wolleswinkel (2002) "Children of Imprisoned Parents" dans Jan Willems (rédacteur) *Developmental and Autonomy Rights of Children: Empowering Children, Caregivers and Communities* (Intersentia), p.203

¹⁷⁹ E. Fuller-Thomsen and M. Minkler (2000) "The mental and physical health of grandmothers who are raising their grandchildren" dans *Journal of Mental Health and Aging*, Volume 6, No. 4.

¹⁸⁰ D. Whitley et al. (2001) "Grandmothers raising grandchildren: Are they at increased risk for health problems?" dans *Health and Social Work*, Vol. 26, No. 2.

¹⁸¹ M. Minkler (1999) "Intergenerational households headed by grandparents: Contexts, realities, and implications for policy" dans *Journal of Aging Studies* Vol. 13.

du groupe social change et sa dynamique se modifie. Cela touche toutes les relations et finit par avoir des effets sur le bien-être de l'ensemble de la communauté".¹⁸²

Divers groupes sont à l'œuvre pour soutenir les enfants pendant la détention d'un parent. Des projets d'accompagnement où les enfants sont mis en contact avec des adultes qui jouent le rôle de modèles d'identification ont eu pour résultat que les enfants se querellent moins à la maison et à l'école; les programmes leur donnent aussi la possibilité de passer du temps avec quelqu'un qui s'occupe principalement d'eux.¹⁸³ On a aussi accompagné les frères et sœurs cadets de jeunes délinquants pour tenter de les empêcher de suivre le même chemin.¹⁸⁴ Les projets qui permettent à des enfants de parents emprisonnés de se rencontrer contribuent à diminuer les sentiments d'isolement et les mettent en contact avec des gens qui sont dans la même situation qu'eux.¹⁸⁵ Cependant ces projets sont souvent de dimensions réduites et locaux, beaucoup disposent de ressources insuffisantes et dépendent beaucoup du travail de bénévoles."¹⁸⁶

Les risques que courent les enfants de parents emprisonnés, en ce qui concerne la continuation de leur formation, ainsi que le fait qu'il importe qu'ils la poursuivent, ont été reconnus dans plusieurs pays. Au Sri Lanka par exemple la Prison Welfare Association a lancé un programme de bourses pour aider les enfants de prisonniers à continuer leur scolarité et à "améliorer leur sort grâce à l'instruction";¹⁸⁷ quant à la Malaisie, elle a déclaré en 2007 au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies que l'emprisonnement de parents n'est pas une bonne solution s'il a pour résultat que leurs enfants manquent l'école.¹⁸⁸

Pauvreté et questions financières

L'emprisonnement d'un parent peut provoquer des difficultés financières considérables pour une famille. De nombreuses familles de personnes détenues sont économiquement (et socialement) vulnérables et marginalisées, même avant l'incarcération, ce qui se manifeste par un taux élevé de chômage, des emplois mal payés et la dépendance à l'égard d'une aide extérieure (souvent de l'Etat).¹⁸⁹ La perte d'un parent en raison de sa détention ne signifie pas seulement la perte du revenu qu'il fournissait, mais aussi des charges supplémentaires pour le budget familial. Certains de ces frais ont été décrits plus haut, notamment ceux qu'occasionnent les visites aux prisonniers et les coûts des appels téléphoniques que l'on reçoit ou que l'on fait et ceux

¹⁸² Commission for Children and Young People and the Aboriginal and Torres Strait Islander Advisory Board (2001) *Discussion paper on the impact on Aboriginal & Torres Strait Islander children when their fathers are incarcerated*, p.15

¹⁸³ Melissa Swan (2006) "Children of prisoners" dans *WHAS11 news*, 16 novembre 2006 http://www.whas11.com/news/swan/stories/WHAS11_TOP_ChildrenOfPrisonersNickNews.3580b102.html, (consulté en janvier 2007).

¹⁸⁴ Lis Moriconi (2005) *Mentoring programs have outstanding outreach with juveniles worldwide*.

¹⁸⁵ Cambridge Newspapers Ltd (2007) "More help on way for children of prisoners" dans *Cambridge Evening News* http://www.cambridge-news.co.uk/news/region_wide/2007/01/10/2b421826-9b1d-4279-b731-9c0a184f576d.lpf (consulté en janvier 2007).

¹⁸⁶ Lucy Gampell (2002-3) "Who's Guilty?" dans *Criminal Justice Matters* No. 50, pp.22-3.

¹⁸⁷ K.H. (2007) "Scholarship frees prisoners' children from social captivity" dans *The Sunday Times Online* http://www.sundaytimes.lk/070114/Plus/014_pls.html (consulté en février 2007).

¹⁸⁸ Communication personnelle d'un observateur au Comité des droits de l'enfant.

¹⁸⁹ Julie Rosenbluth and Tania Krupat (2007) *Children of Incarcerated Parents: Turning Risk into Promise*, sur le site de Guidance Channel Online.

de l'envoi de lettres. S'y ajoutent les honoraires des avocats, l'aide financière directe apportée à la personne détenue et les coûts de prise en charge des enfants ou de babysitting qui sont une charge supplémentaire que les familles doivent assumer. La perte du gain de la personne détenue, le risque accru que les mères qui ne sont pas en prison abandonnent leur travail salarié à l'extérieur, ou la perte de l'aide sociale se cumulent.¹⁹⁰ Il arrive que les familles perdent leur logement parce qu'elles ne peuvent plus payer le loyer ou qu'elles n'ont plus droit à un logement subventionné. "[Au Royaume Uni] aller en prison est considéré comme un changement susceptible de vous priver immédiatement du droit à la plupart des aides officielles. Si c'est le prisonnier qui en est nommé bénéficiaire, sa peine de prison apporte une modification de l'allocation à laquelle la famille a droit. L'aide complémentaire au revenu, par exemple, peut diminuer de façon spectaculaire ou ne plus être versée et la famille se retrouve alors au-dessous du seuil de pauvreté."¹⁹¹

En ce qui concerne les frais liés à l'emprisonnement d'un parent, certains ont soutenu que l'emprisonnement "fonctionne comme une taxe occulte qui frappe de manière disproportionnée les familles pauvres et appartenant à des minorités; si ces coûts sont supportés le plus directement par les adultes les plus proches du membre de la famille incarcéré, la jeune génération en subit finalement aussi toutes les conséquences."¹⁹² La pauvreté due à l'emprisonnement d'un parent "peut nuire gravement aux chances de nombreux enfants et conduire à un cycle de privations qui se reproduit de génération en génération."¹⁹³

Une étude menée aux Etats-Unis a montré qu'en allouant des compléments de revenu à des familles indiennes pauvres, "on réduit le niveau des troubles comportementaux et les manifestations d'opposition et de provocation pour une période de quatre ans".¹⁹⁴ En se fondant notamment sur cette étude, des experts ont proposé trois trains de mesures destinées à "alléger la pression économique qui pèse sur les familles de personnes détenues et à réduire les conséquences négatives qui en découlent pour les enfants de ces personnes:

1. *Assistance financière.* Veiller à ce que les familles des prisonniers reçoivent les allocations qui leur sont nécessaires et mettre en place des fonds d'urgence susceptibles de surmonter les difficultés immédiates dues à la perte de gain.
2. *Réduction des frais.* Fournir un transport gratuit ou une aide financière destinée aux visites en prison. Réduire les coûts des appels téléphoniques entre la prison et le domicile familial.
3. *Emplois pour les prisonniers.* Offrir aux personnes détenues des emplois payés pendant leur séjour en prison et accroître le nombre des programmes qui emploient des anciens prisonniers."¹⁹⁵

¹⁹⁰ Joyce A. Arditti et al. (2003) "Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children" dans *Family Relations* Vol. 52, No. 3, p.201

¹⁹¹ Action for Prisoners' Families, UK (2003) *Submission in response to the Green Paper Consultation 'Every Child Matters'*.

¹⁹² L'anthropologue Donald Braman, cité dans Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.116

¹⁹³ Dervla King (s.d.) *Parents, Children & Prison: Effects of Parental Imprisonment on Children* (Centre for Social & Educational Research, Dublin Institute of Technology), p.5

¹⁹⁴ Joseph Murray and David Farrington (2006) "Reaction Essay: Evidence-Based Programs for Children of Prisoners" dans *Criminology and Public Policy* Vol. 5, No. 4, p.728

¹⁹⁵ Joseph Murray and David Farrington (2006) "Reaction Essay: Evidence-Based Programs for Children of Prisoners" dans *Criminology and Public Policy* Vol. 5, No. 4, p.728

Points à retenir

- La plupart des enfants souhaitent maintenir une relation avec le parent emprisonné.
- Les parents détenus peuvent exercer une influence positive sur leurs enfants, même s'ils sont derrière les barreaux.
- Le prix des lettres et des appels téléphoniques peut limiter ou empêcher leur usage, ce qui affecte le nombre de contacts que les enfants ont avec leurs parents. Cela vaut en particulier pour les prisonniers qui ne résident pas normalement dans le pays où ils sont détenus.
- Il est démontré que les visites ont des effets positifs sur les enfants, mais trop souvent, elles ne peuvent pas les déployer parce que l'on n'a pas tenu compte des besoins et de l'intérêt supérieur des enfants. Des locaux minables, leur disposition, les politiques et les restrictions peuvent faire des visites des expériences très insatisfaisantes pour toutes les personnes concernées.
- Les besoins des enfants vivant en prison doivent être satisfaits et ils devraient être autorisés à mener une vie aussi proche que possible de celle que l'on mène à l'extérieur.
- Les enfants doivent souvent déménager, changer d'école et les personnes qui prennent soin d'eux changent aussi à la suite de l'incarcération d'un parent; en outre il arrive que les frères et sœurs soient séparés. Ces nouvelles situations peuvent être malheureuses et créer d'autres bouleversements si de nouveaux changements interviennent, pour une raison ou une autre.
- Les besoins des personnes qui assument la charge des enfants doivent aussi être pris en considération, car leur bien-être se répercutera sur les enfants des parents emprisonnés.
- L'emprisonnement entraîne des frais supplémentaires pour les familles des prisonniers (p.ex. coûts des visites, des appels téléphoniques et des lettres, honoraires d'avocats) et les privent du même coup du gain que le parent emprisonné leur aurait apporté et parfois même des allocations officielles. Les personnes qui ont la charge des enfants d'un parent emprisonné doivent parfois renoncer à un emploi salarié pour pouvoir prendre soin d'eux.

Chapitre IV: Après la prison

Le retour

On imagine trop facilement que si la séparation causée par l'emprisonnement est traumatisante et nuisible, la réunification, à la fin d'une peine de prison, résoudra la plupart des problèmes sinon tous. Malheureusement ce n'est pas le cas: une période d'emprisonnement, même brève, peut causer de graves tensions dans les systèmes familiaux,¹⁹⁶ et les problèmes causés par l'emprisonnement d'un parent ne prennent pas fin au moment de sa libération. En réalité, "les périodes précédant et suivant immédiatement la libération sont souvent les plus traumatisantes pour les enfants et les familles. On s'occupe rarement pendant peine de prison des problèmes qui étaient au centre de la vie familiale avant l'incarcération. Les enfants ont changé pendant cette période. Ils sont plus âgés et se trouvent à une étape différente de leur développement. Leurs besoins et leurs attentes ne sont plus les mêmes. Mais il arrive que les parents qui ont été emprisonnés n'aient pas remarqué leur croissance. Les prisonniers libérés traitent souvent leurs enfants comme s'ils avaient le même âge qu'au moment de leur entrée en prison."¹⁹⁷

Tant le prisonnier que sa famille devront réapprendre à vivre ensemble. Les difficultés que les enfants pourront éprouver face au retour d'un parent sont notamment les suivantes:

- Les enfants ont assumé de nouveaux rôles au sein de la famille après l'emprisonnement du parent, en devenant par exemple responsables principaux ou secondaires de la famille ou en contribuant à son revenu.¹⁹⁸ Si le parent libéré veut revenir à la "situation antérieure", des tensions peuvent surgir quant à la répartition des rôles au sein du ménage.
- Les sentiments à l'égard du parent emprisonné et d'autres personnes peuvent s'être modifiés. Il peut arriver, par exemple, qu'ils aient "établi des liens plus forts avec la personne qui a pris soin d'eux durant leur absence."¹⁹⁹ Il arrive qu'ils manifestent des signes d'insécurité, se montrent "collants" et aient peur que le parent les abandonne à nouveau, qu'ils fassent preuve de colère à l'égard du parent revenu et qu'on ait de la peine à les maîtriser, ou qu'ils affichent un manque de respect et de confiance envers ce parent. (Chez des enfants plus âgés, ces sentiments peuvent être liés à la crise d'adolescence plutôt que constituer une réaction directe à l'emprisonnement du parent, mais les deux choses ne s'excluent pas.)²⁰⁰
- S'étant habitués à vivre sans le parent signifie qu'ils peuvent éprouver de l'insécurité ou ne pas se sentir bien en présence du parent libéré (c'est en particulier le cas d'enfants qui étaient très petits ou qui n'étaient pas encore nés

¹⁹⁶ Joyce A. Arditti et al. (2003) "Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children" dans *Family Relations* Vol. 52, No. 3, p.195

¹⁹⁷ Children of Prisoners Library (2003) *Common Stress Points* (Families and Corrections Network).

¹⁹⁸ Ces rôles semblent être assumés surtout par les aînés.

¹⁹⁹ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.14

²⁰⁰ Venezia Kingi (2000) *The Children of Women in Prison: A New Zealand Study*, p.6

au moment où le parent a été incarcéré et qui n'ont de lui que peu ou pas de souvenirs).

Ces difficultés et d'autres encore peuvent surgir, que le parent vive ou non avec les enfants après sa libération.²⁰¹

Les parents qui rentrent à la maison peuvent aussi avoir des attentes irréalistes au sujet de la vie après la prison. Nombreux sont ceux qui deviennent "si institutionnalisés qu'ils ont de la peine, après leur libération, à supporter la plupart des aspects de la vie, mais surtout la vie de famille"²⁰² et il arrive qu'ils ne reconnaissent pas ou ne prennent pas en compte les changements par lesquels d'autres membres de la famille ont dû passer, et que, dans le même temps, ils se sentent inadéquats et privés d'autorité parentale.²⁰³

Ces difficultés sont souvent la cause de relations parents-enfants de qualité médiocre: 60% des enfants interrogés au cours d'une étude aux Etats-Unis n'avaient avec le parent libéré qu'une relation négative ou pas de relation du tout; seul un quart disait avoir une relation positive avec lui après sa sortie de prison.²⁰⁴ Des femmes détenues "ayant de petits enfants ou des enfants placés [ont parlé] d'une perte de proximité dans la relation avec eux à cause du manque de contacts et ont mentionné que leurs enfants s'étaient liés avec les personnes qui prenaient soin d'eux."²⁰⁵

C'est particulièrement dans les cas où les enfants ont été placés que les parents peuvent avoir de la peine à réunir la famille après la sortie de prison. En Nouvelle Zélande, des femmes emprisonnées dont les enfants "avaient été placés, principalement dans des institutions officielles, et qui avaient eu peu de contacts avec eux ont exprimé leur souci à l'idée de reprendre la garde de leurs enfants".²⁰⁶ Même des peines de prison de courte durée (ou des périodes de détention provisoire) peuvent briser l'unité de la cellule familiale: si les détenus perdent leur logement en raison de leur incarcération (dans le cas où ils ne peuvent pas continuer à payer le loyer ou l'hypothèque), leur travail (étant donné qu'ils ne peuvent pas travailler, étant en prison) ou leur place dans un projet de santé mentale, leurs enfants peuvent être placés en raison de ce que l'on estime être leur incapacité à prendre soin d'eux. Les parents qui perdent la garde de leurs enfants auront plus de peine à obtenir des allocations ou une assistance sociale: dans de nombreux pays, on donne aux personnes qui ont des enfants la priorité pour les logements sociaux, ce qui peut mener à un cercle vicieux où les parents ne peuvent pas obtenir à nouveau la garde de leurs enfants parce qu'ils n'ont pas de domicile, mais ne peuvent pas trouver de logement parce qu'ils n'ont pas la charge de leurs enfants au moment où ils le sollicitent.

²⁰¹ Children of Prisoners Library (2003) *Why Maintain Relationships* (Families and Corrections Network).

²⁰² Action for Prisoners' Families, UK (2003) *Submission in response to the Green Paper Consultation 'Every Child Matters'*.

²⁰³ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.14.

²⁰⁴ Anne Dannerbeck (s.d.) *Differences between Delinquent Youth with and without a Parental History of Incarceration: Final Report on the Project* (School of Social Work, University of Missouri), p.17. Ces statistiques n'indiquent pas quelles étaient les relations entre le parent et l'enfant avant l'incarcération de celui-ci, ni la manière dont l'emprisonnement a modifié la relation.

²⁰⁵ Venezia Kingi (2000) *The Children of Women in Prison: A New Zealand Study*, p.6

²⁰⁶ Venezia Kingi (2000) *The Children of Women in Prison: A New Zealand Study*, p.6

Même les parents qui ont travaillé ou reçu une formation en prison peuvent connaître des difficultés après leur libération. Les employeurs hésiteront à embaucher quelqu'un qui a un casier judiciaire ou qui a été emprisonné, même si la personne a été disculpée de toute activité délictueuse;²⁰⁷ l'absence de biens propres (c'est-à-dire de propriété foncière ou d'économies) peut empêcher les anciens prisonniers de créer leur propre entreprise. Un prisonnier du Kenya qui avait fait en prison un apprentissage de tailleur et appris à fabriquer du shampoing et du savon déclarait: "J'aimerais bien ouvrir un atelier de couture à ma sortie de prison, mais je ne sais pas où prendre le capital nécessaire".²⁰⁸ Cette incapacité à gagner sa vie aura des répercussions évidentes sur le bien-être des enfants.

La réunification est encore plus difficile si le droit de garde a été enlevé à un parent emprisonné. D'autres personnes à qui l'enfant est confié (souvent membres de la parenté) peuvent demander la garde légale de l'enfant dont ils s'occupent afin, peut-être, de recevoir des allocations pour enfants ou pour être plus à même de s'en occuper (il s'agit, par exemple d'être habilité à prendre des décisions concernant des traitements médicaux). La loi (comme il en existe dans le droit de divers Etats des Etats-Unis) peut ordonner le retrait de l'autorité parentale dans certaines circonstances, par exemple lorsque le parent n'a pas pris soin de l'enfant pendant une période déterminée. En Californie, cette période n'est que de six mois,²⁰⁹ durée qui peut être rapidement dépassée si la personne qui a la charge de l'enfant purge une peine de prison. Les gouvernements devraient tenir compte des conséquences que ces lois entraînent pour les parents qui n'ont pas choisi de ne pas prendre soin de leurs enfants, mais qui en sont empêchés.

Les prisonniers étrangers sont confrontés à des difficultés supplémentaires en sortant de prison. Lorsqu'ils sont résidents, on peut les expulser lorsqu'ils ont fini de purger leur peine, ce qui laisse les enfants (qui peuvent être citoyens du pays de détention) devant deux options également peu attrayantes: partir avec le parent récemment sorti de prison pour un autre pays où ils devront apprendre à vivre dans une société qu'ils ne connaissent pas, tout en absorbant le bouleversement que constitue le retour d'un parent dans leur vie, ou demeurer dans le pays où ils résident mais en sachant que la séparation d'avec le parent qui était emprisonné peut se prolonger indéfiniment et même, probablement, de façon permanente. Les étrangers non résidents trouveront particulièrement difficile de réintégrer la vie sociale car ils n'auront probablement pas eu de visites et peu de contacts réguliers durant leur emprisonnement, contrairement à ceux qui sont incarcérés dans leur pays de résidence.

La sortie de prison étant associée à tant de difficultés, elle devrait être préparée par toutes les personnes concernées: les prisonniers, leurs enfants et les autorités. Pendant la durée de la peine, les familles peuvent aider les détenus à rester en contact avec les

²⁰⁷ Joseph Murray (2007) "The cycle of punishment: Social exclusion of prisoners and their children" dans *Criminology and Criminal Justice* Vol. 7, No. 1, p.57

²⁰⁸ Peter Opiyo (2007) "Joy amid despair: Women's Prison hosts families of inmates" dans *East African Standard*

http://www.eastandard.net/archives/cl/hm_news/news.php?articleid=1143963274&date=3/1/2007

(consulté en janvier 2007).

²⁰⁹ Kenya McCullum (2007) "Locking Up Abuse: What Female Prisoners Face Before, During, and After Incarceration" dans *Bay Area Business Woman*, sur le site

<http://babwnews.com/article.php?id=854&action> (consulté en mars 2007).

événements du monde extérieur, ce qui facilitera le retour dans la société.²¹⁰ Après la sortie de prison, le soutien qu'offrent diverses organisations peut aider l'ex-prisonnier à se réadapter à la vie à l'extérieur. Des centres communautaires de réadaptation ont été ouverts en Moldavie.²¹¹ Des microprojets générateurs de revenus peuvent les aider à gagner leur vie comme c'est le cas en Inde, au Bengale occidental, sans que des capitaux importants soient nécessaires.²¹²

Bonne pratique

A New York La Bodega de la Familia offre de l'aide à des ex-prisonniers toxicomanes ou souffrant de maladies mentales. Elle travaille avec eux et leurs familles et les aide à se soutenir mutuellement, à renforcer les relations familiales et les encourage à "recourir à leurs propres ressources et à des aides extérieures pour répondre à leurs besoins".²¹³ La plupart des employés sont multilingues, de sorte que la Bodega est active auprès de la communauté latino-américaine de New York;²¹⁴ on y offre le traitement de cas, divers services, une ligne téléphonique d'urgence 24h sur 24, et des informations sur d'autres services pour les familles (formation professionnelle, traitements pour toxicomanes et aide au logement).²¹⁵

La plupart des prisonniers aiment leurs enfants et leur sont dévoués: "Écoutez ce que dit une personne détenue dont la libération est imminente. Il parle moins de souhaits – repas chauds, bains chauds – que de promesses: rester net cette fois, trouver un emploi et se stabiliser, créer un vrai foyer pour ses enfants".²¹⁶ Alors que "l'environnement carcéral détruit souvent les relations familiales, il arrive aussi qu'il offre une ouverture au changement. Les recherches menées aux niveaux national et international montrent que les parents emprisonnés sont souvent motivés pour profiter de cette période pour réfléchir à leurs relations avec leurs enfants et devenir de meilleurs parents".²¹⁷ Les gouvernements et les autorités devraient leur donner, à eux et à leurs enfants, le soutien dont le parent a besoin pour réussir la réinsertion au sein de sa famille et de la société.

Perspectives de délinquance future chez les enfants et les parents

Les effets de l'emprisonnement d'un parent sur les enfants peuvent se faire sentir bien au-delà de la période de détention et de celle qui la suit immédiatement. A maintes reprises, des études ont mis en lumière le fait que de nombreux prisonniers avaient des parents délinquants: une étude menée au Royaume Uni a suivi la trajectoire de garçons pendant 40 ans et permis de constater que ceux qui, dans leur enfance, ont été touchés

²¹⁰ Children of Prisoners Library (2003) *Why Maintain Relationships* (Families and Corrections Network).

²¹¹ Penal Reform International (2006) *PRI Rapport annuel 2005*, p. 15

²¹² Don Bosco Prison Ministry, site internet: <http://www.donboscoprisonministry.org/index.htm> (consulté en mars 2007).

²¹³ La Bodega de la Familia website <http://www.labodegadelafamilia.org/faq> (consulté en mars 2007).

²¹⁴ Volunteers of America (2004) *Families and Reentry*.

²¹⁵ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) pp.200-201

²¹⁶ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.205

²¹⁷ Commission for Children and Young People and the Aboriginal and Torres Strait Islander Advisory Board (2001) *Discussion paper on the impact on Aboriginal & Torres Strait Islander children when their fathers are incarcerated*, p.16

par la détention d'un parent ont plus de chances que d'autres d'afficher des comportements asociaux dans la suite de leur existence. Cette même étude, grâce à sa visée à long terme, constate que "l'emprisonnement d'un parent n'est pas simplement un indicateur de la délinquance parentale, mais fait courir des risques spécifiques aux enfants"²¹⁸ (c'est-à-dire que le fait d'avoir un parent en prison rend les enfants plus susceptibles de manifester un comportement asocial dans la suite de leur existence). Les enfants séparés de leurs parents pour d'autres raisons ne présentent pas autant de tendances asociales. Il est apparu que l'emprisonnement d'un parent constitue un indice fort pour un futur comportement délictueux chez les enfants, quelle que soit la durée de la peine prononcée.²¹⁹ D'autres études ont constaté qu'il existe une "relation proportionnelle entre la réaction au nombre de fois où les parents ont été incarcérés et le nombre de fois où leurs enfants commettent des délits une fois devenus adultes",²²⁰ ce qui augmente encore l'importance de la prévention de la récidive de la part des parents.

Les enfants sont touchés d'une autre manière encore par l'emprisonnement d'un parent: la tendance existe, parmi eux, à présenter un taux plus élevé d'échec scolaire et de délinquance que dans l'ensemble de la population.²²¹ Ceux d'entre eux qui sont placés dans des institutions (beaucoup y sont parce que leurs parents sont en prison) ont plus de chances d'entrer eux-mêmes en contact avec le système de la justice pénale: un quart de la population carcérale adulte en Angleterre et au Pays de Galles a été placé une fois ou l'autre durant leur enfance.²²²

Cependant, une intervention précoce et ciblée auprès des enfants de parents emprisonnés (notamment de plusieurs des façons mentionnées ci-dessus) peut réduire ou atténuer certains de ces problèmes dans la suite. On a parlé de l'intervention précoce comme d'"une utilisation efficace des ressources",²²³ mais ces interventions devraient tenir compte de tous les aspects de la vie de l'enfant touché par l'emprisonnement d'un parent. Les conséquences psychologiques, les relations qu'il entretient avec le parent détenu, les membres de sa famille et les autres gens, les effets de l'emprisonnement du parent sur sa scolarité, ses conditions de vie et ses activités sociales, la manière dont les personnes à qui il est confié en sont touchées (et ce que cela signifie pour l'enfant lui-même), tout cela devrait être pris en compte afin de trouver une solution globale face aux effets négatifs de l'emprisonnement du parent sur l'enfant.

Le fait d'avoir une famille dans laquelle ils peuvent retourner à leur sortie de prison constitue pour les prisonniers libérés un aspect important de la prévention de la récidive: "Les familles exercent une influence importante sur de nombreux aspects de la vie des prisonniers ... Le contact avec la famille est lié à des taux moins élevés

²¹⁸ Joseph Murray and David P. Farrington (2005) "Parental imprisonment: effects on boys' antisocial behaviour and delinquency through the life-course" dans *Journal of Child Psychology and Psychiatry* Vol. 46, No. 12, pp.6-7

²¹⁹ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (éditeurs) *The effects of imprisonment*, p.449

²²⁰ Joseph Murray et al. (2007) "Crime in adult offspring of prisoners: A Cross-National Comparison of Two Longitudinal Samples" dans *Criminal Justice and Behaviour* Vol. 34, No. 1, p.144

²²¹ Charlene Wear Simmons (2000) *Children of Incarcerated Parents* (California State Library), p.10

²²² *Home Office Strategic Plan, 2005* quoted in Centrepoint (2006) *A place to call home: care leavers' experience of finding suitable accommodation*, p.3

²²³ Alison Cunningham and Linda Baker (2003) *Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment*.

d'atteinte à soi-même durant le séjour en prison ... Les familles sont l'un des facteurs les plus importants pour la réinsertion des prisonniers après leur libération".²²⁴ Dans une étude sur des prisonniers libérés, on a constaté que la moitié seulement de ceux qui n'avaient eu aucun contact avec des membres de leur famille avaient passé une année complète de liberté conditionnelle avant d'être arrêtés à nouveau, contrairement à 70% qui avaient eu au moins trois visites durant leur emprisonnement.²²⁵ Certains ont même déclaré que la famille "est probablement [notre] ... arme la plus précieuse pour combattre le crime. Les prisonniers qui reçoivent des visites, qui maintiennent les liens familiaux et qui, à leur sortie de prison, rentrent dans un environnement familial stable ont plus de chances de mener des vies productives et sans délinquance".²²⁶ Les avantages de ces réussites se répercuteront au-delà de l'ex-prisonnier et de sa famille et auront des effets bénéfiques sur l'ensemble de la société dans laquelle il vit.²²⁷

A l'inverse les effets négatifs de l'emprisonnement d'un parent peuvent aussi se répercuter sur la communauté. Bien que ce ne soit pas l'objet de la présente étude, mentionnons quelques recherches qui "indiquent que des taux très élevés d'incarcération peuvent réellement faire proliférer la délinquance dans les quartiers les plus touchés, briser des familles, déstabiliser les groupes sociaux et nuire à la crédibilité de la loi et de ceux qui sont chargés de l'appliquer." Cela a aussi des conséquences pour les enfants des parents emprisonnés, puisqu'ils "portent le double fardeau du crime et du châtement: ils restent sans parents – sans protection – dans des quartiers où ils ne se sentent et ne sont pas en sécurité".²²⁸

De tous les domaines décrits ci-dessus comme importants pour la prévention ou l'atténuation des conséquences de l'emprisonnement parental, celui des peines est peut-être celui qui compte le plus. En évitant les peines de prison (et la détention provisoire), lorsque c'est possible, on évitera un grand nombre des effets négatifs que l'on a notés, tant pour les parents que pour les enfants. Il importe, en condamnant une personne, d'étudier la meilleure manière de réduire le mal causé par le comportement criminel et de veiller à ce que le moins de personnes possible soient affectées de manière négative par le délit. S'il apparaît qu'une peine de prison est susceptible de déclencher d'autres comportements délictueux de la part du délinquant ou de ses enfants, des solutions de substitution devraient être envisagées. Une peine de prison "peut réellement augmenter la probabilité de récidive chez les femmes, car elle peut déstabiliser une situation familiale déjà vulnérable et provoquer la perte d'un emploi, du logement et l'effondrement des relations."²²⁹ A longue échéance, l'emprisonnement peut conduire à l'accroissement de comportements asociaux chez les parents et les enfants. Les gouvernements devraient avoir pour priorité de prévenir plutôt que de guérir.

²²⁴ Joseph Murray (2005) "The effects of imprisonment on families and children of prisoners" dans A. Liebling & S. Maruna (rédacteurs) *The effects of imprisonment*, p.442

²²⁵ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.15

²²⁶ Children of Prisoners Library (2003) *Why Maintain Relationships* (Families and Corrections Network).

²²⁷ Karen Laing and Peter McCarthy (2004) *Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison: A literature review*, p.11

²²⁸ Nell Bernstein (2005) *All Alone in the World: Children of the Incarcerated* (The New Press) p.56. La recherche dont il est question est menée par les criminologues Dina Rose et Todd Clear.

²²⁹ Alison Cunningham and Linda Baker (2004) *Invisible Victims: the Children of Women in Prison*, disponible à l'adresse: <http://www.voicesforchildren.ca/report-Dec2004-1.htm> (consulté en mars 2007).

Points à retenir

- Le retour de prison d'un parent est difficile à vivre pour toutes les personnes impliquées, même si la peine a été de courte durée.
- Les parents sortant de prison peuvent avoir de la peine à retrouver un emploi et un logement, ce qui peut être un obstacle à la réunion avec leurs enfants.
- Les effets qu'a sur les enfants l'expulsion de prisonniers étrangers sont rarement pris en compte, bien qu'elle puisse entraîner pour eux un déménagement à l'étranger ou une séparation permanente du parent qui vient d'être libéré.
- La probabilité de récidive est moindre si le prisonnier a une famille auprès de laquelle il peut retourner.
- Les enfants dont les parents ont été emprisonnés ont tendance à commettre eux-mêmes des actes criminels ou asociaux dans la suite de leur existence. C'est pourquoi le fait de réduire l'emprisonnement du parent est une manière de réduire le nombre des délits à l'avenir.

Chapitre V : Sommaire des recommandations

Les enfants sont affectés par l'emprisonnement d'un parent avant, pendant et après la période d'emprisonnement. Cela peut influencer, le plus souvent de manière négative, sur leur comportement, leur santé, leurs relations, leurs sentiments, leur éducation, leur domicile et leurs conditions financières. Des études ont également montré que les enfants dont les parents sont en prison sont plus susceptibles, dans la suite de leur existence, de commettre eux-mêmes des délits et des séjours répétés des parents en prison provoquent des délits en plus grand nombre chez les enfants. C'est pourquoi il importe d'atténuer les effets nuisibles de l'emprisonnement des parents à toutes les étapes, à la fois au nom du bien-être et de l'intérêt supérieur de l'enfant et comme moyen de réduire les chances d'une future délinquance.

A tous les niveaux des systèmes de justice pénale, les responsables doivent penser aux conséquences que leur activité peut avoir sur les enfants de parents détenus. Même s'ils ne sont pas en contact direct avec ces enfants, ils devraient savoir que leur travail et leurs décisions sont susceptibles d'exercer une forte influence sur eux, soit positive, soit négative. A toutes les étapes, on tiendra compte des enfants et on les consultera, selon leur âge et leur degré de maturité. Non seulement ce sont eux qui connaissent, mieux que quiconque, la mesure dans laquelle ils sont affectés par l'emprisonnement d'un parent, et comment atténuer certains de ces effets, mais le fait de les consulter peut les amener à plus de respect à l'égard des institutions qui les consultent et à sentir qu'ils maîtrisent mieux leur propre vie.²³⁰ Les magistrats devraient aussi se rendre compte que les enfants viennent de milieux divers, que leur vécu diffère et que la manière dont ils vivent l'incarcération de leur parent et y réagissent varie de l'un à l'autre. Des enfants issus d'une même famille peuvent faire face très diversement à la situation et certains (notamment ceux dont les parents se débattent dans la toxicomanie ou dont la mère, et non le père, est en prison) peuvent avoir besoin d'un soutien différent ou supplémentaire.

Un certain nombre de questions dont il faut tenir compte à chaque étape du cycle de la détention sont traitées ci-dessous.

L'arrestation

Les policiers qui procèdent à l'arrestation devraient penser à l'impact que différents styles d'arrestation (p.ex. par la force) peuvent avoir sur les enfants. Ils devraient toujours vérifier si la personne arrêtée a des enfants, veiller à ce que des explications compréhensibles leur soient données sur ce qui est en train de se passer (selon que les enfants sont à la maison lors de l'arrestation) et à ce que des dispositions soient prises pour la garde des enfants.

La détention provisoire

La mise d'une personne en détention provisoire devrait toujours être une mesure de dernier ressort. Les autorités devraient examiner si la détention provisoire est dans l'intérêt supérieur des enfants et se demander dans quelle mesure les responsabilités

²³⁰ San Francisco Children of Incarcerated Parents Partnership, site <http://www.sfcipp.org/right2.html> (consulté en mars 2007).

envers leurs enfants peuvent réduire chez les le parent le risque de fuite (c'est-à-dire qu'ils ne se présentent pas à leur procès). La possibilité qu'ont les enfants de voir leurs parents en détention provisoire est souvent limitée en raison de l'enquête en cours: on s'efforcera de minimiser les effets perturbateurs de la détention sur la relation.

Le procès et la condamnation

Les enfants trouvent souvent les procédures légales étranges et troublantes: on s'efforcera de les aider à comprendre ce qui se passe, qu'ils soient ou non présents au procès. Tout un train de mesures devrait être envisagé, lorsque l'on a affaire aux délinquants, notamment le recours à des programmes de justice restauratrice ou transformatrice pour la forme de la peine et comme mesure de substitution à la de la procédure judiciaire traditionnelle. Les décisions concernant la peine devraient prendre en compte les effets de l'emprisonnement qui peuvent se répercuter sur tous les aspects de la vie des enfants, notamment leur bien-être et la possibilité de leur glissement dans la criminalité à l'avenir.

Maintenir le contact

Un soutien apporté aux prisonniers pour rester en contact avec leurs enfants au travers de lettres, d'appels téléphoniques et par d'autres moyens peut alléger la souffrance de la séparation et contribuer à sauvegarder les relations. On envisagera des moyens novateurs aidant à maintenir ce contact: cadeaux ou enregistrements audio préparés par les parents pour leurs enfants. La limitation du nombre des appels téléphoniques autorisés ou des lettres qu'un prisonnier peut envoyer devrait être réévaluée dans la perspective des droits de l'enfant, de même que le coût des appels téléphoniques. Les prisonniers dont les familles ne peuvent pas venir les visiter (p.ex. lorsqu'elles vivent à l'étranger) devraient bénéficier d'une aide particulière pour pouvoir rester en contact d'une autre manière.

Les visites

Les autorités carcérales devraient examiner la mesure dans laquelle leurs bâtiments, leurs installations et leurs procédures sont adaptées aux enfants. Le personnel devrait recevoir une formation sur les façons appropriées de se comporter avec des enfants venus en visite et de donner des informations sur les règlements et les procédures sous une forme compréhensible par les enfants. Si les familles ont de la peine à venir en visite (en raison de problèmes liés aux transports, à l'accompagnement des enfants, aux coûts ou à d'autres difficultés), les autorités et les responsables de la prison devraient rechercher des moyens de surmonter ces difficultés. En prévoyant des jouets ou des activités pour les enfants et en autorisant le contact physique ou des visites prolongées/en privé, on peut rendre la visite plus facile et plus détendue tant pour les parents que pour les enfants. Là où des cours sur l'éducation destinés aux détenus existent, les organisateurs devraient chercher à les lier aux visites.

Les enfants vivant en prison

Si des enfants vivent en prison avec leur parent, leur vie devrait se dérouler de manière aussi semblable que possible à ce qu'elle serait à l'extérieur. Leur alimentation, leur éducation, leurs relations et les autres aspects de leur vie devraient rencontrer le moins d'obstacles possible. Il faudrait aussi trouver des dispositifs permettant aux parents de saisir les occasions qui leur sont offertes (p.ex. suivre une formation ou des cours sur l'éducation, travailler, participer à des programmes anti-drogue), malgré leurs responsabilités envers leurs enfants.

Dispositions en vue du placement de l'enfant

Les enfants dont la mère est en prison sont particulièrement susceptibles d'être confiés à la garde d'autres personnes. En examinant les solutions de substitution, on tiendra compte des conséquences qu'elles auront sur l'éducation, les relations amicales etc. des enfants, de même que de la stabilité du nouveau lieu de vie (c'est-à-dire l'éventualité que les enfants aient à déménager à nouveau). On devrait s'efforcer d'empêcher que les frères et sœurs ne soient séparés. Certains parents détenus n'informent pas les autorités du fait qu'ils ont des enfants, craignant que ceux-ci ne leur soient enlevés: les autorités doivent veiller à ce que leurs politiques et leur pratique ne justifient pas ces craintes.

Education

Les enseignants devraient savoir que l'emprisonnement d'un parent peut être une cause de déclin du comportement et des résultats scolaires. La présence et de l'enfant et son travail peuvent souffrir de ses absences lorsqu'il va voir le parent en prison; en outre, les enfants de personnes détenues peuvent être l'objet de brutalités ou de stigmatisation en raison de leur situation. Les écoles devraient examiner la possibilité d'offrir à ces enfants l'accès aux services destinés aux enfants vivant des crises familiales ou souffrant de difficultés d'apprentissage: des recherches ont montré qu'ils pourraient en tirer profit; des systèmes de bourses pour enfants dont les parents sont en prison pourraient empêcher ces enfants d'abandonner l'école.

Les personnes en charge

Après l'emprisonnement, les personnes à qui la garde des enfants est confiée ont souvent des responsabilités accrues, tout en ayant elles-mêmes besoin d'un soutien psychologique et matériel supplémentaire. Les autorités devraient examiner la possibilité de soutenir ces personnes, car leur bien-être se répercutera sur les enfants. On pourrait par exemple faire en sorte que les allocations familiales ou celles destinées aux personnes responsables des enfants soient versées aux grands-parents ou à d'autres membres de la famille qui assument cette responsabilité.

Questions financières

Les familles des prisonniers, souvent marginalisées avant l'emprisonnement, peuvent se trouver confrontées à une diminution de leur revenu (la personne emprisonnée ne pouvant pas travailler) ainsi qu'à des frais accrus (visites, honoraires d'avocats etc.). Il arrive que les prisonniers n'aient pas droit à certains subsides de l'Etat (p.ex. logements subventionnés); les conséquences de tout cela sur les enfants devraient être prises en compte lorsque l'on établit les critères pour l'obtention de tels droits. Certaines études ont montré les effets positifs d'une aide financière directe aux familles: il faudrait envisager de prendre ce genre de mesures.

La sortie de prison

La libération du prisonnier, même si la peine a été de courte durée, peut provoquer de grandes perturbations, que les enfants et les parents vivent ou non ensemble. Elle devrait être préparée à l'avance par le personnel de la prison, les prisonniers et les familles (il arrive que des prisonniers aient de la peine à se 'désinstitutionnaliser' à leur sortie de prison). La réunification familiale devrait être encouragée en règle générale et les autorités s'efforceront d'éliminer les obstacles qui pourraient se présenter (p.ex. des parents considérés comme incapables de prendre soin de leurs enfants, n'ayant pas de travail ou pas de logement). On prendra en compte les conséquences pour les enfants, au moment de décider de l'expulsion de prisonniers étrangers.

La possibilité d'une future délinquance

Le fait d'avoir un environnement familial stable où retourner est une forme importante de prévention de la récidive; il faudrait encourager le maintien et le renforcement des liens familiaux à toutes les étapes du déroulement de procédure judiciaire. La stigmatisation qui frappe les ex-prisonniers peut les empêcher de trouver du travail; les initiatives favorisant l'emploi d'anciens détenus devraient être encouragées. Le fait d'emprisonner des femmes peut accroître les chances de récidive à cause de l'effet déstabilisateur de la détention sur leur situation familiale. On a associé l'incarcération répétée d'un parent à un accroissement de la délinquance chez leurs enfants dans la suite de leur existence, et il faudrait prendre en compte cette possibilité lorsque l'on prend la décision de renvoyer un parent en prison pour une quelconque raison.

Il est évident que certains enfants auront besoin de davantage de soutien que d'autres au cours du déroulement de la procédure pénale. Cependant les autorités ne peuvent répondre à ces besoins de manière satisfaisante que si elles sont au courant de l'existence des enfants et de leur situation. En premier lieu, il est essentiel de mettre en place des systèmes permettant de découvrir si les adultes impliqués dans le système pénal ont des enfants à charge et d'évaluer les besoins de ces enfants. En second lieu, les autorités devraient veiller à ce que les droits et les besoins des enfants, qui n'ont commis aucun crime et ne devraient donc pas être punis, soient pleinement respectés et satisfaits et que les effets négatifs de l'emprisonnement de leurs parents soient réduits au minimum possible.

Parents en prison: les effets sur leurs enfants

Les enfants subissent les effets de l'emprisonnement d'un parent avant, pendant et après la détention, mais leurs besoins et leur intérêt supérieur sont fréquemment ignorés durant tout le déroulement de la procédure pénale. La présente étude se fonde sur un grand nombre d'ouvrages à ce sujet et en présente les conclusions sous une forme très lisible, analyse les problèmes qui peuvent surgir à chaque étape et met en lumière de bonnes pratiques existant sur le terrain.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le Projet Femmes en prison, ou travailler avec nous sur cette question, veuillez prendre contact avec nous. Nos coordonnées complètes se trouvent en page 2 de couverture.

Le Bureau Quaker auprès des Nations Unies

Les Bureaux Quaker auprès des Nations Unies, à Genève et à New York, représentent le Comité consultatif mondial des Amis (Quakers), organisation non gouvernementale avec statut consultatif général auprès des Nations Unies.

Les Bureaux Quaker auprès des Nations Unies travaillent à promouvoir aux Nations Unies et dans d'autres institutions internationales les causes de paix et de justice des Amis (Quakers) du monde entier. Ils sont soutenus par le Comité américain de service des Amis (American Friends Service Committee), l'Assemblée annuelle de Grande Bretagne, la communauté mondiale des Amis, et d'autres groupes et personnes individuelles.



Bureau Quaker auprès des Nations Unies

Avenue du Mervelet 13
1209 Geneva
Suisse

CHF. 20.–